

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance extraordinaire du jeudi 20 juillet 2023 à 20h00

Mme Anabela FRAGA,
Présidente

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du mardi 20 juillet 2023

20h00 - Centre de quartier de l'Étang, Allée des Nénuphars 6, 1219
Châtelaine

2020 - 2025

PROCÈS-VERBAL

30

Présents	Mme Anabela FRAGA (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), Présidente, Mme Vida AHMARI (ALTERNATIVE), M. Claude ANGELOZ (ALTERNATIVE), Mme Gladys Acosta BRANDRUP (SOCIALISTES), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), Mme Mélina BUNTSCU (VERT.E.S), M. Thierry CERUTTI (MCG), Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN (VERT.E.S), Mme Sylviane COVER (MCG), M. Nicola D'AMICO (SOCIALISTES), M. Wahba GHALY (SOCIALISTES), Mme Diane GRABER (PLR), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), Mme Marie-Rose MILANO (SOCIALISTES), M. Howard NOBS (UDC), M. Daniel NOËL (UDC), M. Michel RENAUD (MCG), Mme Ana ROCH (MCG), M. Christophe RUSSI (MCG), Mme Eylem TAS POLAT (SOCIALISTES), M. Rexhai XHELADINI (SOCIALISTES), Conseillers municipaux
Excusés	M. Nicolas AUBERT (INDÉPENDANT), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Serge BURNIER (MCG), Mme Clarisse DI ROSA (VERT.E.S), Mme Céline FORNEY (SOCIALISTES), Mme Maria GAULIN (ALTERNATIVE), M. José Manuel GOMES DE ALMEIDA (UDC), M. David JUNGO RODRIGUEZ (VERT.E.S), M. Rinor METUSHI (PLR), Mme Leila MÜLLER (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX), Mme Thérèse OSMAN WATA (VERT.E.S), Mme Elisabeth SANTI (SOCIALISTES), Conseillers municipaux M. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR), Conseiller administratif
Assistent	M. Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S), Maire, M. Martin STAUB (SOCIALISTES), Conseiller administratif, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mme Nastassia LECOCQ, secrétaire

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00	3
1. MOTIONS	8
1.A) INCENDIES CRIMINELS : ASSURONS ENFIN LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS (MMES AHMARI, COVER, ROCH, MM. AUBERT, BURNIER, CERUTTI, RENAUD, RUSSI, NOBS, NOËL, GOMES DE ALMEIDA) (M 267 – 23.07)	8

Vernier, le 25 juillet 2023 / rbar

SÉANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de Mme Anabela FRAGA.

Mme FRAGA, Présidente : bonsoir à tous.

M. le Maire, M. le Conseiller administratif, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire général, Madame LECOCCQ, la presse, cher public.

Nous nous retrouvons aujourd'hui en séance du Conseil municipal extraordinaire à la demande d'un quart des Conseillers municipaux, comme le permet notre règlement.

Cette séance a pour but de traiter d'un sujet qui fait suite aux terribles circonstances qui ont secoué et endeuillé notre Commune cette dernière semaine.

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer, au nom du Conseil municipal, mes plus sincères condoléances aux familles qui ont perdu leurs proches dans cet incendie.

Je tiens également à faire part du décès d'un ancien Conseiller administratif et Conseiller municipal, M. Georges ZUFFEREY, décédé la semaine passée.

Je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence en mémoire de M. Georges ZUFFEREY et des victimes de l'incendie du Lignon.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Mme FRAGA, Présidente : vous pouvez vous rasseoir.

Au-delà d'une réponse politique, je tiens à saluer nos forces de l'ordre, nos services d'urgence et nos pompiers qui ont fait, et font preuve, d'un engagement, d'un dévouement sans faille pour protéger nos citoyens et nos biens. Qu'ils soient remerciés ici ce soir.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme FRAGA, Présidente : pour rappel, notre règlement ne permet de traiter que des objets figurant à l'ordre du jour lors d'une séance extraordinaire.

Selon le projet déposé, notre Conseil municipal va devoir se déterminer sur les mesures à prendre afin d'assurer la sécurité de nos citoyens et protéger notre communauté, tant en termes de prévention que de répression.

À mes yeux, si la sécurité de nos citoyens doit toujours rester une priorité, je compte également sur chacun d'entre vous pour que les débats de ce soir restent dignes, constructifs, au-delà des opinions politiques des uns comme des autres.

Il en va de la crédibilité de nos institutions et du simple respect de nos concitoyens.

Avant de passer la parole aux motionnaires, je la cède au Conseil administratif, qui a demandé à faire une déclaration.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, dans la semaine du 3 juillet, notre Commune a été durement affectée par deux incendies qui se sont produits au 60, avenue du Lignon, dans la nuit du 5 au 6 juillet, et dans le village à l'école des Ranches, dans la nuit du 4 au 5 juillet.

Deux personnes sont décédées, pour le premier sinistre, dans des circonstances que l'enquête, placée sous la responsabilité du Ministère public, devra expliciter.

Cependant, vous êtes sans doute au courant qu'un suspect, âgé de 56 ans, a été interpellé hier.

La gravité de la situation nous impose à toutes et tous une certaine dignité, une certaine hauteur dans les débats qui vont suivre.

Il faut souligner que le temps n'est pas encore celui des explications, compte tenu des enquêtes en cours, et encore moins celui des réponses définitives.

Le Conseil administratif profitera toutefois de cette séance pour informer largement sur ce qui peut l'être afin de rassurer celles et ceux qui doivent l'être.

Ces événements, aussi choquants qu'ils soient, doivent être abordés avec rationalité et détermination. C'est aussi le temps de rappeler la chaîne des compétences et des responsabilités, et de décrire les actions menées et à mener.

En premier lieu, le Conseil administratif souhaite évoquer la situation de l'école des Ranches. La priorité absolue des services communaux est d'œuvrer afin que les enfants puissent être accueillis à la rentrée pour les cours, mais aussi dans l'encadrement parascolaire, que ce soit pour les repas de midi ou l'accompagnement après l'école.

Dès le lendemain de l'incendie, une task force, réunissant la Commune, le DIP et le GIAP, a été mise en place afin de travailler à cet objectif prioritaire.

Le matin même, la Commune partageait, avec les équipes chargées par l'assureur de sécuriser, nettoyer et assainir le bâtiment, une première évaluation de la situation.

Huit classes étaient inutilisables pour une longue durée – au moins une année –, mais l'aile comprenant la salle de gymnastique, le réfectoire et les 4 classes n'avait pas été touchée, hormis quelques effets secondaires. Cette partie allait être fonctionnelle pour la rentrée.

À l'opposé, l'utilisation de la partie située vers Ranches I, qui comprend huit classes, devait être évaluée. Si les salles en elles-mêmes n'étaient pas touchées par les conséquences de l'incendie, l'accès ne pouvait pas être garanti, sans compter que les travaux d'assainissement pouvaient occasionner des nuisances importantes.

Le 12 juillet, la task force était informée que l'architecte et l'ingénieur en charge excluaient que cette partie soit utilisée à la rentrée.

Dans cette situation difficile, il est réjouissant de constater les nombreuses manifestations de solidarité émanant des institutions, des communes, d'entreprises, mais aussi de particuliers. Ici on propose des salles de classe, là on indique être prêt à prêter ou donner du matériel scolaire, d'autres proposent la création de fonds ou des forces pour aider aux travaux.

Deux propositions ont retenu rapidement l'attention de la task force. La Deutsche Schule indiquait pouvoir mettre à disposition deux classes et un local complémentaire. La Ville de La Tour-de-Peilz, qui vient de terminer la réfection d'une école, indiquait disposer d'un groupe provisoire de douze classes.

Suite à l'annonce de l'architecte et de l'ingénieur relative à la non-disponibilité de l'aile ouest, la proposition de la commune vaudoise a été traitée. Le jeudi matin, un responsable technique de la Commune se rendait sur place pour solliciter une offre et établir un planning de démontage, transfert, montage de ces quelque quatre-vingts unités, afin d'en disposer pour la rentrée. Ce rendez-vous avec un représentant de la Ville de La Tour-de-Peilz et de l'entreprise qui avait fourni ce groupe a permis de disposer d'une offre remise le même jour pour le volet technique (démontage, transfert, montage) et du transfert de propriété.

Pour livrer dans les temps, les travaux devaient impérativement démarrer le 17 juillet, et les premières réservations, véhicules notamment, devaient être faites le 14 juillet.

Il fallait en conséquence que les offres soient traitées au plus tard le vendredi matin à 8h00.

Le Conseil administratif s'est réuni dans l'après-midi du 13 juillet conformément à l'article 48 m de la loi sur l'administration des communes, qui permet à l'exécutif de prendre des mesures provisionnelles. Il a accepté l'offre de l'entreprise JAQUET SA à Vallorbe et celle de La Ville de la Tour-de-Peilz pour un montant de CHF 500'000.00.

Il est à noter que cette décision a été prise en tenant compte d'une autre proposition portant sur un groupe scolaire provisoire qui avait été installé en Suisse alémanique. Dans ce cas toutefois, l'offre atteignait presque CHF 900'000.00 pour une location.

Depuis lundi, une véritable course contre la montre a démarré. Signalons qu'une équipe de collaborateurs de la Commune a été dépêché à La Tour-de-Peilz.

Cette information qui est portée à votre connaissance sera évidemment complétée au début de l'automne par le dépôt d'une DA. Votre Conseil disposera alors des chiffres plus complets, qui comprendront les coûts des travaux nécessaires sur le parking des Ranches, où sera installé le groupe, mais aussi les remboursements qui seront effectués par l'assurance et qui diminueront notablement les montants à la charge de la Commune.

Les parents seront informés, par un courrier expédié ce jour, que les enfants seront accueillis à la rentrée sur le site de l'établissement. Seules quelques classes seront relogées dans les autres écoles de Vernier-Village, c'est-à-dire dans un périmètre très restreint.

Je n'aimerais pas clore ce chapitre sans amener quelques précisions sur la sécurité de l'école. L'école a été rénovée en respectant les normes en vigueur. En matière de Police du feu, ce sont les normes édictées par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) qui font règles. Les plans déposés se sont évidemment appuyés sur ces normes. Ils ont été approuvés après analyse par le service compétent.

Pour la mise en service du bâtiment, le mandataire a dû produire une attestation certifiant que les travaux ont été menés en conformité avec l'autorisation délivrée.

Mesdames et Messieurs, il ne nous appartient pas ici d'entrer dans un débat sur le bien-fondé des normes élaborées par des spécialistes, qui sont évidemment soucieux de la préservation des biens mais plus encore des personnes.

Sans entrer dans des considérations qui nous échappent, notamment sur les causes de l'incendie, il faut savoir que la partie des normes qui traite de la qualité des isolants doit être mise en relation avec la capacité d'évacuer rapidement et en sécurité les occupants.

Un bâtiment qui, comme une école, est exploitable le jour n'a pas les mêmes caractéristiques qu'un EMS. De même, ce n'est pas la même chose d'évacuer un bâtiment d'un ou deux étages qu'une tour.

Les dégâts en façade et les classes ont été importants.

Sachez en revanche que les voies de fuite et les corridors ont parfaitement résisté. C'est ainsi que les pupitres qui sont stockés, en raison de leur nettoyage, dans le corridor sont quasiment intacts dans leur intégralité, certains étant seulement endommagés par les suies.

La réfection de l'école intégrera évidemment l'ensemble des paramètres pour assurer la sécurité de la communauté scolaire des Ranches.

L'incendie d'une école ne peut que choquer notre communauté pour des raisons évidentes. L'émotion n'est que plus vive lorsqu'un sinistre tue. Les sentiments sont d'autant plus difficiles à gérer que nous ne sommes pas encore en mesure de comprendre ce qu'il s'est passé au 60, avenue du Lignon, malgré l'arrestation d'un suspect.

À ce stade, et dans l'attente des résultats de l'enquête, on sait qu'il y a eu un feu de caves qui a dégagé d'énormes fumées.

Malheureusement les deux victimes qui se trouvaient dans la cage d'escalier pour des raisons inconnues ont été exposées à ces fumées, ce qui a entraîné leur décès.

En raison des conséquences de cet incendie, nous ne pouvons en aucun cas parler d'un incendie de plus au Lignon. Si nous pouvons comprendre le sentiment de ras-le-bol des habitants face aux sinistres, et ce sentiment et cette intolérance se justifiant encore plus dans ce cas, il convient de rappeler un certain nombre d'éléments et faits.

Tout d'abord et c'est essentiel, les incendies peuvent avoir plusieurs et différentes causes : feux de caves, feux de poubelles, mais aussi feux de cuisine, circuits électriques.

Pourtant, et quelle que soit la cause ou la nature du sinistre, les habitantes et habitants du quartier vont être nécessairement marqués par l'arrivée des pompiers, par ces sirènes que nous n'aimerions plus entendre, parce qu'au Lignon on sait que ce bruit signifie nécessairement une intervention chez un voisin, alors qu'il n'y a pas cette équivalence pour un habitant du centre-ville.

Si la typologie du Lignon peut contribuer à accroître le sentiment qu'il y a souvent des feux dans le quartier, il faut aussi bien admettre que dans le passé certaines caractéristiques des bâtiments ont pu compliquer la situation, par exemple les caves interreliées, les locaux poubelles non sécurisés, ou la présence de dévaloir non obstrués.

Dans ce cas toutefois, il est possible d'agir. Les propriétaires peuvent intervenir en rendant l'accès aux caves plus difficile, en fermant les locaux poubelles ou en obstruant de manière étanche les sorties de conduites.

C'est le lieu de souligner que le Conseil administratif est intervenu à de multiples reprises auprès du Comité central du Lignon, et même directement auprès des différentes régies et propriétaires, pour les enjoindre de prendre des mesures qui, même si elles n'étaient pas obligatoires, pouvaient diminuer le risque.

Beaucoup de travail a été fait, souvent en étroite collaboration avec les propriétaires et la Commune.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la tragédie qui nous occupe ce soir ne doit pas occulter le fait que, factuellement, le nombre d'incendies a diminué dans ce quartier.

Selon les données fournies par la Police, nous sommes passés, pour les incendies intentionnels au Lignon, de seize en 2020, à trois en 2021, à deux en 2022 et à deux en 2023.

Elle doit aussi s'inscrire dans un contexte plus large. Rapporté au nombre d'habitants, il n'y a aujourd'hui pas plus d'incendies au Lignon que dans des quartiers similaires à Genève.

Évidemment, le drame du dernier incendie met une lumière crue sur ces statistiques, mais elles doivent être données et entendues.

Les mesures prises peuvent avoir un effet de réduction sur la sévérité du risque une fois réalisées, mais ces actions ne peuvent évidemment pas être dissociées d'un travail de prévention et de répression à l'égard des incendiaires. Il est en effet établi que, dans le passé, un certain nombre de feux a été – et c'est inacceptable – provoqué par des gestes intentionnels. Ces crimes, comme tout crime, ne sont en soi pas tolérables dans la vie en société. Nous avons eu l'occasion de les dénoncer en termes clairs.

Nous le réitérons aujourd'hui avec force. Si des pistes criminelles sont confirmées dans ces deux incendies qui ont frappé Vernier, les auteurs devront être arrêtés par la Police cantonale, poursuivis par le Ministère public et condamnés par la justice à la hauteur du préjudice.

Mais les incantations ne suffisent pas en la matière. Il faut évidemment agir tout en sachant, avec lucidité, que la tolérance zéro ne peut avoir comme conséquence une criminalité à zéro. Le cas états-unien, pour ne pas le citer, nous le démontre.

Vous le savez, dans notre Canton, la poursuite de la criminalité est à la charge des autorités cantonales qui, de la Police cantonale à la justice en passant par le Ministère public ou les structures de détention, ont une initiative, voire le monopole de l'action.

La part d'action communale est celle qui relève de ses compétences au titre de la loi sur la Police municipale, soit essentiellement une activité de proximité, sur la prévention des incivilités et de la délinquance. L'organisation communale a été modifiée, simplifiée, le travail administratif enlevé aux agents, comme cela a été présenté à votre commission de la sécurité, de façon à pouvoir mettre davantage d'agents sur le terrain.

L'effectif maximum sur le terrain a ainsi augmenté de 25% depuis le début de la législature.

En matière de prévention, l'action des policiers municipaux est complétée par celle des travailleurs sociaux et des médiateurs de rue, qui permettent ainsi aux agents de la Police municipale de se concentrer sur le cœur même de leur mission.

Cette approche vous a été présentée à de multiples reprises. Les intervenants extérieurs – notamment l'actuel numéro deux de la Police cantonale, le lieutenant-colonel Luc BROCH, devant une commission de la sécurité, ou encore M. VIOT, expert dans les questions de sécurité – ont confirmé le bien-fondé de cette stratégie complète et complémentaire.

D'une manière plus générale, une action efficace passe par la coordination des efforts, en particulier avec le Canton, acteur principal de la sécurité.

Lors de la précédente législature, le Magistrat délégué a ainsi signé une convention, un Contrat local de sécurité, avec le Conseiller d'État en charge à l'époque, M. Pierre MAUDET, pour fixer les termes de cette coordination et les objectifs. Cette convention a été reprise et complétée dans cette législature avec M. Mauro POGGIA.

Cette convention est toujours valide sous la nouvelle législature cantonale, et nous poursuivons le travail avec Mme Carole-Anne KAST.

Cette coordination a porté ses fruits. C'est ainsi qu'entre 2019 et 2022, les infractions ont baissé à Vernier de près de 20%, et ce malgré une augmentation significative de près de 10% de la population.

Soyez assurés que le Conseil administratif poursuit son action de manière déterminée sur le terrain. Comme nous l'avons vu, son efficacité est renforcée lorsque les différents acteurs concernés travaillent en étroite collaboration.

Sur le plan politique, il est nécessaire aussi de présenter un front uni pour porter ensemble le discours du refus de la criminalité et de l'appel à la raison.

Il faut examiner ensemble les mesures possibles en évaluant rationnellement leur efficacité.

Évitons de monter en épingle des situations qui affectent l'ensemble de nos habitantes et habitants. Renonçons à toute démagogie qui provoque ou alimente le sentiment d'insécurité lorsque l'on comprend que les mesures proposées sont inadéquates.

Personne n'a le monopole de la sécurité. Il est l'affaire de toutes et tous dans le respect des compétences et prérogatives de chacun.

J'en ai terminé Mme la Présidente et je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Maire.

Nous pouvons passer au seul point de l'ordre du jour.

1. MOTIONS

1.A) INCENDIES CRIMINELS : ASSURONS ENFIN LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS (MMES AHMARI, COVER, ROCH, MM. AUBERT, BURNIER, CERUTTI, RENAUD, RUSSI, NOBS, NOËL, GOMES DE ALMEIDA) (M 267 – 23.07)

INCENDIES CRIMINELS : ASSURONS ENFIN LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- les nombreux incendies survenus ces dernières années au Lignon ;
- que jusqu'à présent seuls des dégâts matériels étaient à déplorer ;
- le décès tragique d'un jeune de 13 ans et l'hospitalisation aux soins intensifs de sa mère de 28 ans dans l'incendie survenu la nuit du 5 au 6 juillet 2023 au Lignon ;
- l'incendie survenu à l'école des Ranches, qui compromettra la rentrée de centaines d'élèves ;
- la situation de stress absolu dans laquelle se voient plongés les habitants de Vernier ;

- la nécessité de trouver de nouvelles stratégies au-delà des barrières partisans pour assurer la sécurité des Verniolans ;
- la possibilité d'étendre à tout le territoire communal les stratégies développées avec la motion 177 « Éteignons le feu au Lignon » ;
- la nécessité de développer de nouveaux moyens de lutte contre les incendies criminels frappant le territoire communal.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à étendre à toute la commune les actions mises en place avec la motion 177 « Éteignons le feu au Lignon » ;
- 2 à s'assurer du bon fonctionnement des alarmes incendie dans les caves et les parties communes des immeubles avec les propriétaires;
- 3 à rappeler par une campagne d'information les bons gestes à observer en cas de sinistre ;
- 4 à renforcer les effectifs de la Police municipale avec des engagements immédiats, pour accroître leur présence sur le terrain et étendre leurs horaires ;
- 5 à installer dans tous les endroits sensibles de la commune des caméras de vidéo-surveillance, dans le respect de la sphère privée (p.ex destruction des bandes après 72h);
- 6 à fermer tous les préaux des écoles la nuit jusqu'à nouvel avis, à toute personne non autorisée ;
- 7 à organiser des tables rondes avec la population afin de s'enquérir de ses propositions ;
- 8 à ouvrir dans les plus brefs délais un poste de police municipale au Lignon.

Mme FRAGA, Présidente : je donne la parole aux motionnaires.

Qui souhaite prendre la parole en premier chez les motionnaires ?

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mme FRAGA, Présidente : Conseillers municipaux, M. CERUTTI.

M. CERUTTI : j'ai dit Mesdames, Messieurs les Députés ? Quelle sacro-sainte erreur je viens de faire ! Vous le serez peut-être un jour !

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, ce qui est toujours intéressant lorsqu'on n'assume pas ses responsabilités, c'est que l'on trouve une victime, on trouve une personne à dénoncer.

Je me rappelle qu'à une époque où Micheline CALMY-REY – qui était bien plus brillante et éloquente que nos Magistrats de Vernier actuels – avait eu ce problème avec la Banque cantonale genevoise. Vous vous rappelez que la Banque cantonale genevoise avait fait faillite et tous les médias étaient plongés dessus ; on la matraquait. On était à quelques mois des élections.

Elle était suffisamment subtile pour déplacer le problème chez son collègue, Gérard RAMSEYER, qui s'occupait de l'Office des poursuites et des faillites. Il y a eu ce fameux scandale de l'Office des poursuites et des faillites qui a fait la une de tous les journaux. On n'a plus parlé de la Banque cantonale genevoise, on a parlé de l'Office des poursuites et des faillites, et puis cela a fait que, finalement, Gérard RAMSEYER n'a pas été réélu, alors que Micheline CALMY-REY, oui, et elle a même été Conseillère fédérale. D'où la brillance de son esprit.

On essaye ici, à Vernier, de nous faire la même chose en se faisant passer pour un petit Caliméro.

Les méchants, ils n'ont pas eu de sentiments pour les victimes et leurs familles. Mais bien sûr que nous avons des sentiments pour les victimes et leurs familles. Bien sûr que nous sommes tristes et atterrés par ce qu'il s'est passé. Naturellement.

Le problème, c'est lorsque l'on a une méconnaissance de la politique sécuritaire, que l'on est médiocre dans les prises de décisions.

Juste pour rappel. Vous avez fait une interview à Radio Lac et vous avez sorti comme ânerie « Je ne veux pas avoir un poste de police au Lignon pour avoir quatre policiers qui se branlent la nouille de 08h00 du matin à 18h00 dans un bureau. Je préfère les voir à l'extérieur. »

Soit c'est de la méconnaissance du système policier, soit c'est de l'ignorance, soit c'est de la médisance à l'égard de celles et ceux qui ont fait cette proposition, soit c'est se moquer réellement de la population du Lignon qui, elle, souhaiterait avoir une présence au Lignon avec un poste de police.

Bien naturellement qu'il n'y aura pas des policiers assis dans le poste de police de 08h00 à 18h00, notamment parce que nous aimerions que ces policiers soient à l'extérieur et qu'ils aient des fonctions de 18h00 à 02h00 du matin, comme cela se fait actuellement avec les Correspondants de nuit.

Bien sûr qu'il doit y avoir une discussion et un débat. Mais ne venez pas nous raconter des âneries en disant que ces gens-là vont rester au poste à se tourner les pouces en attendant que les gens viennent.

Vous savez très bien que c'est faux, pourtant vous n'avez pas hésité à le dire en direct à la radio. Je trouve cela assez détestable et déplorable, parce que vous mentez à la population.

Vous avez parlé tout à l'heure, et c'est intéressant, du nombre d'incendies qui se passent sur la Commune de Vernier.

Mais vous voyez, j'ai une réponse du Conseil d'État qui date du 24 août 2022. Il s'agit de la question 1749-A, rédigée par Mme la Députée Joëlle FISS, qui évoque les incendies au Lignon.

Réponse du Conseil d'État : « *Les réponses du Conseil d'État aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes : combien de feux ont été constatés au Lignon depuis 5 ans, soit de 2018 à 2022 premier semestre ? 2018 : 17 incendies. 2019 : 18 incendies. 2020 : 25 incendies. 2021 : 21 incendies – et non 62 comme l'a prétendu M. STAUB dans le Journal Le Courrier en évoquant 62 incendies en 2021 au Lignon. Premier semestre 2022 : 15 incendies. Total : 96 incendies. Sources : Police judiciaire, PJ, Brigade criminelle. Il sied de préciser que la grande majorité de ces cas sont des incendies de débris, de poubelles, tant à l'extérieur que dans les locaux prévus à cet effet dans les allées, devant les bâtiments ou dans les caves.* » Cela a été dit. C'est vrai que la majorité de ces incendies ont lieu dans ces lieux-là.

« *Combien de feux sont d'origine criminelle ? 2018 : 12 criminels, 2 indéterminés. 2019 : 9 criminels, 5 indéterminés. 2020 : 18 criminels, 4 indéterminés. 2021 : 10 criminels, 6 indéterminés. 2022 : 10 criminels, 2 indéterminés. Total : 59 criminels, 19 indéterminés, 18 cas d'incendie restant sont dus à de la négligence ou des problèmes techniques.* ».

Pourtant, nous avons un Conseil administratif qui vient nous dire tout son contraire. On nous a parlé de deux incendies pour 2022, alors que les Députés du Grand Conseil ont reçu comme réponse qu'il y avait eu douze feux en 2022.

Pourquoi mentir ? Pourquoi cacher la vérité ? Je vous pose la question, car je pense que c'est assez détestable d'entendre de tels mensonges, de tels âneries de la part d'un Conseil administratif, qui est censé être une force de propositions, être un facilitateur dans les démarches que nous entreprenons toutes et tous pour le bien-être de notre population.

Ce n'est pas que j'ai envie de lancer la pierre à l'un ou à l'autre. Je pense qu'effectivement c'est ensemble que nous trouverons des solutions car, comme l'a dit M. BUSCHBECK, celui qui a la science infuse pour que demain nous ayons une vie sans souci, sans problème et que nous soyons au paradis, cela n'existe pas et il serait peut-être milliardaire, parce que le monde entier se l'arracherait. Cela n'existe pas.

Mais ensemble nous pouvons trouver des solutions. Et des solutions, il y en a.

Il y a des solutions pragmatiques, des solutions réalisables, des solutions faisables.

Commençons tout d'abord par le poste de police. Revenons avec des antennes de proximité. Les antennes de proximité c'est pour avoir une présence, une présence mobilière, pas humaine, parce que lorsque vous avez la présence d'un poste de police dans un quartier, on ne sait pas si les policiers sont là ou pas, quels horaires ils font, mais en tous les cas, il y a une présence de police.

Vous pouvez secouer la tête, M. STAUB, mais c'est la réalité. La présence policière ne se fait pas uniquement en uniforme, elle se fait aussi en tant qu'institution, présence policière dans des lieux.

Nous n'avons pas rebondi sur ces affaires d'incendies, car cela fait des années que nous demandons d'agir. Nous avons demandé que l'on rouvre une antenne aux Avanchets, que l'on rouvre une antenne au Lignon et que l'on rouvre une antenne à Vernier-Village.

Bien sûr, il ne s'agit pas d'avoir des policiers qui se tournent les pouces de 08h00 à 18h00, car cela ne servirait à rien, mais qu'il y ait des lieux où les policiers puissent rédiger leurs rapports, travailler, être présents le cas échéant entre 18h00 et 02h00 du matin.

C'est un premier exemple que nous donnons, qui est intéressant.

Vous avez dit que la Commune avait ouvert un nouveau poste de police municipale à l'Étang. C'est bien. Mais vous avez fermé celui de Châtelaine. Donc, nous n'avons toujours qu'un seul et unique poste de police à Vernier, qui est situé dans le quartier de l'Étang.

Cela n'empêche pas qu'il faudrait peut-être ouvrir des antennes, réfléchir sur cette possibilité-là, avec une visibilité, notre drapeau au milieu de la cité pour dire que la Police est là, est présente et cela est important.

Deuxième solution que nous avons proposée, ce sont les vidéos de protection et de surveillance, comme certains veulent bien les appeler. Il y a tout de suite des réactions contre cette surveillance.

Mais vous pensez sérieusement que nous allons surveiller les gens. Ce n'est pas de la surveillance. C'est de la prévention, tout d'abord, et c'est de la dissuasion.

Bien sûr, celui qui veut faire une bêtise, il la fera avec ou sans caméra. Mais il va quand même réfléchir à deux fois avant de la faire en sachant qu'il est peut-être filmé, qu'il va peut-être être reconnaissable et que l'on va peut-être le retrouver.

Cela a été fait dans le quartier des Libellules. Aux Libellules, la Fondation Émile Dupont a pris ses responsabilités et a installé des caméras. Cela n'a choqué personne. Il n'y a d'ailleurs pas eu d'article dans les journaux. Personne n'avait l'air outré qu'il y ait des caméras pour surveiller les bâtiments publics. C'est juste plein de bon sens que ces caméras soient là, pour voir ce qu'il se passe.

Cela est aussi une demande que nous faisons, qui est tout à fait réalisable, qui ne va pas à l'encontre de la liberté d'autrui, bien au contraire.

Un certain groupe politique a demandé que l'on ferme les préaux d'école. Mais on ne veut pas fermer les préaux d'école, car cela empêche les jeunes de pouvoir s'y retrouver, de partager un moment de convivialité. Ok. Cela me va bien. Mais dès lors, pourquoi ne pas laisser les parkings de ces écoles ouverts à la population ? Pour nos résidents qui paient des impôts, qui travaillent tous les jours, qui se lèvent et qui ne trouvent pas de place pour garer leur voiture le soir quand ils rentrent.

Si nous laissons ces parkings ouverts pour ces résidents, cela donnerait aussi un moyen de prévention et de dissuasion, parce que ces jeunes se diraient qu'il y a tout le temps quelqu'un qui vient avec sa voiture, cela crée du mouvement, cela crée une synergie. Cela aussi est à réfléchir.

En lieu et place de mettre des bâtons dans les roues de la population pour les empêcher de vivre correctement et décemment, trouvons des solutions.

C'est une solution. C'est une porte ouverte.

Juste pour vous dire que le Mouvement citoyens genevois, et l'opposition en règle générale, n'ont pas que des idées farfelues. Je vous rappelle une histoire intéressante, qui est celle de la Fondation des parkings. Le seul parti politique qui s'est opposé à la Fondation des parkings est le Mouvement citoyens genevois. À l'époque, nous avons même lancé un référendum. Malheureusement, la population n'a pas pu s'exprimer à ce sujet, puisque nous n'avions pas récolté les fameuses deux mille et quelques signatures. Mais sur le fond, que disait-on ? Nous disions d'arrêter de donner de l'argent à une fondation qui n'a qu'une seule activité, à savoir de mettre des amendes, dont les employés ne sont pas sous l'autorité de la Commune, des gens qui vont juste verbaliser.

Pourquoi ne pas créer une brigade de contravention ? Une brigade avec des jeunes de la Ville de Vernier. Cela créerait des emplois. Nous pourrions même engager des personnes en réinsertion. Cela nous permettrait aussi d'avoir un cahier des charges beaucoup plus fourni, beaucoup plus élargi, qui serait sous notre contrôle. Nous pourrions les utiliser pour d'autres activités que de mettre des amendes.

Mme FRAGA, Présidente : M. CERUTTI, pourrait-on revenir sur la motion, s'il vous plaît ?

M. CERUTTI : non Mme la Présidente. C'est important.

Et bien étonnamment, Martin STAUB l'a fait. Il l'a fait aujourd'hui. Il a rompu le contrat avec la Fondation des parkings avec les arguments que je viens d'évoquer.

Il a donc dit que la Commune ne voulait plus la Fondation des parkings, qu'effectivement c'était intéressant d'engager des gens de chez nous pour le contrôle et d'autres multiples activités.

Pourquoi, à l'époque, vous nous disiez que nous étions des imbéciles ?

Mme FRAGA, Présidente : je ne veux pas vous couper, M. CERUTTI, mais peut-on revenir à la question du jour, s'il vous plaît ?

M. CERUTTI : j'y reviens Mme la Présidente.

Dans un certain sens, quand on parle de sécurité, nous avons aussi des propositions qui doivent être écoutées, qui sont pertinentes, et celle-ci en est un exemple, si vous me permettez Mme la Présidente.

Dans notre motion, nous parlons aussi de pouvoir étendre à tout le territoire communal la stratégie développée avec la motion « Éteignons le feu au Lignon ».

Bien sûr qu'aujourd'hui il est important d'avoir une formation. Quand je parle de formation, ce n'est pas une formation, mais la population a besoin de savoir quels sont les gestes à faire en cas d'incendie.

Aujourd'hui nous voyons qu'il y a vraiment une rupture d'information à ce niveau-là, et cela est aussi de la responsabilité de la Commune d'informer la population, comme nous le faisons pour d'autres thématiques.

Vous avez parlé tout à l'heure du Comité central du Lignon. Alors, cela tombe bien, puisque je suis l'un des administrateurs de ce Comité. Je représente un propriétaire, qui est la Fondation Kate Bloch.

Un travail a été fait au sein du Comité central du Lignon, puisque celui-ci a décidé de doubler les effectifs de sécurité pour amener une plus-value. Mais si nous ne travaillons pas en synergie avec le Comité central du Lignon et son agence privée, avec les autres institutions, avec les autres acteurs, c'est sûr que nous n'allons pas avancer.

Je pense qu'il serait bon de travailler en commun avec le Comité central du Lignon, avec un planning sur toute la Commune avec cette agence de sécurité, pour voir comment nous pouvons travailler ensemble, efficacement, avec tous les acteurs concernés, tels que les concierges, agences privées de sécurité, la Police cantonale et notre Police municipale.

La recette miracle n'existe pas, mais il y a des propositions.

Au lieu de balayer tout ce que nous proposons en utilisant des arguments fallacieux, des arguments méprisants, des arguments qui ne font que masquer votre incompetence et votre ignorance – j'espère que ce n'est ni l'un ni l'autre, mais en tous les cas cela me fait bien peur –, soyez constructifs.

Réfléchissez un peu à ce que nous vous proposons. Vous l'avez fait pour la Fondation des parkings. Écoutez celles et ceux qui connaissent un peu le domaine. Peut-être que nous trouverons des solutions ensemble.

Pour le moment, j'en resterais là. J'aimerais entendre un peu ce qu'en disent les gens. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

Mme AHMARI, vous avez demandé la parole.

Mme AHMARI : merci Mme la Présidente.

C'est avec beaucoup d'indignation et de tristesse que je prends la parole ce soir. Les incidents graves qui ont eu lieu à répétition au Lignon depuis plus de cinq ans ont fini par tuer.

Dès le début, le Conseil administratif a tenu une ligne politique de cécité, à savoir protéger les mesures mises en place, telles que les Correspondants de nuit et tempérer en mettant en avant un sentiment d'insécurité, repoussant ainsi une vraie réflexion sur la politique de sécurité.

M. le Conseiller administratif, devant la mort de deux habitants que la Commune n'a pas su protéger, vous avez réagi en vous camouflant derrière l'émotion.

Laquelle ? Assurément pas celle des habitants qui demandent depuis des années d'être entendus.

Aujourd'hui, par le seul fait de votre incurie, nombreux sont les habitants qui ont perdu confiance. Ils partent ou vivent dans la peur. Il est peut-être temps de descendre de votre tour d'ivoire et d'empoigner enfin le problème.

Après le énième incendie qui a, cette fois, tué, vous avez eu des mots très durs contre les élus de votre opposition, en réclamant dans le fond une suspension de la politique politicienne.

Ce soir, je vous prends au mot. Le texte débattu représente assurément pour vous un changement. Il ne fait que reprendre ce qui est attendu par beaucoup d'habitants.

Saurez-vous enfin les entendre et mettre de côté votre attachement aveugle à une politique qui est impuissante face aux enjeux réels de notre quartier ? Je l'espère.

Je tiens à souligner que ces propositions ne contredisent pas ce qui est fait par les Correspondants de nuit. Aujourd'hui, il devient urgent d'agir différemment afin de tenter qu'aucun nouveau drame ne vienne endeuiller le quartier, qui souffre depuis bien trop longtemps.

Deux choix s'offrent à vous : continuer dans le mépris et l'aveuglement ou accepter enfin de mettre en place des mesures nouvelles.

J'aimerais conclure en vous priant de croire que je ne suis pas dans un état d'esprit triomphant. Nous avons tous failli. Vous à entendre. Nous, les élus de l'opposition, à vous convaincre.

Mes propos sont d'abord ceux d'une habitante du quartier touchée par la mort de deux voisins. Comme nous tous ici, je suis triste pour Le Lignon et pour les familles qui ont perdu leurs proches.

Il n'y a aucune victoire qui puisse se mesurer au prix de deux vies humaines. C'est pourquoi je vous conjure de ne pas continuer dans la même dynamique et vous invite à agir ensemble.

Merci bien.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

Y a-t-il d'autres demandes de parole des motionnaires ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre un tour de parole. M. MAGNIN.

M. MAGNIN : Mesdames, Messieurs, je crois que cela a été dit, mais c'est bien de le répéter : c'est une actualité bien tragique qui nous réunit ce soir.

Deux incendies. Deux jeunes personnes décédées. Une école partiellement détruite. Le bilan est bien trop lourd.

S'attaquer au bien le plus précieux, la vie, voire en prendre le risque, c'est la négation même de notre société qui se doit d'être bienveillante et protectrice.

S'en prendre à une école, le lieu des enfants, le lieu de l'apprentissage, le lieu de la sociabilisation, bref l'endroit où nos jeunes préparent leur avenir, s'en prendre à une telle institution c'est également s'attaquer à un autre fondement tout aussi essentiel de notre société.

Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que notre code pénal prévoit une peine privative de liberté minimale plancher – c'est-à-dire que l'on ne peut pas aller en dessous – de trois ans au moins, c'est donc un crime, si l'incendiaire met sciemment en danger la vie ou l'intégrité corporelle des personnes.

Cette peine est déjà d'un an au minimum si l'incendie est intentionnel et porte préjudice à autrui ou fait naître un danger collectif. Je me réfère pour cela à l'article 221 du Code pénal.

Bien évidemment, je souscris à l'idée que le Ministère public puisse rapidement boucler toutes les enquêtes, et pas seulement une.

Voilà des mois que Vernier lutte contre des incendies à répétition. Cela a été rappelé par M. CERUTTI.

Je suis assez effaré des chiffres qui nous ont été donnés par le Conseil administratif, parce qu'en ma qualité de Député suppléant, j'ai les mêmes que M. CERUTTI, raison pour laquelle je suis effaré.

Voilà des mois que nous demandons à notre exécutif de prendre des mesures proportionnelles et adaptées.

Quand je dis des mois, en termes de sécurité, il faut parfois patienter en réalité des années.

La sécurité m'apparaît ici malheureusement l'un des parents pauvres à Vernier.

Pour exemple, en 2004, il y a donc bientôt vingt ans, je déposais une motion pour que Le Lignon soit accessible en cas d'incendie majeur. Je l'ai renouvelée avec mon groupe en 2016. Elles n'ont toujours pas été concrétisées.

Le 2 novembre 2018, il y a cinq ans, notre groupe déposait une nouvelle motion. Premièrement, elle demandait d'assurer une présence accrue de tous les services cantonaux ou communaux dans la cité du Lignon, toujours en relation avec les incendies. Deuxièmement, de prendre des mesures utiles afin de rassurer la population du Lignon et lui rappeler les comportements à adopter pour la sécurité de tous.

Eh bien, Mesdames, Messieurs, nous en sommes là cinq ans plus tard, malheureusement avec des drames.

Surtout, Mesdames, Messieurs, je suis frappé par les déclarations de la population et les faits.

Deux jeunes victimes qui se sont ruées dans la cage d'escalier, qui se sont plongées dans des fumées, des fumées qui vont hélas les mener droit à la mort. Elles n'étaient manifestement pas au courant des comportements à adopter. Surtout ne pas se précipiter dans une cage d'escalier en cas d'incendie. C'est la dernière des choses à faire.

Et c'est bien là que notre politique globale a failli, qu'elle soit cantonale par le SIS, communale, voire encore des propriétaires, peu m'importe.

Je sais que des actions ont été entreprises, mais elles n'ont manifestement pas été suffisantes.

De toutes les déclarations que j'ai entendues au sein de la population, il ressort premièrement une absence ou une claire insuffisance de l'information, deuxièmement une absence ou une claire insuffisance de présence de l'autorité le soir et la nuit.

La pétition déposée par les habitants en est une claire démonstration.

Il faut y répondre par des mesures rapides, adaptées et proportionnelles. C'est le sens des deux amendements que j'ai déposés par rapport à cette motion.

Le premier vise, notamment par la diffusion dans les immeubles du Lignon d'un flyer explicatif, les comportements à adopter et ceux à proscrire imagés, pour que même les personnes qui ne pratiquent pas le français puissent le percevoir.

Le deuxième vise à renforcer une présence policière, sécuritaire, la nuit et le soir au sein du Lignon parce que, pour ceux qui fréquentent ce quartier, nous ne voyons jamais personne la nuit et le soir, du moins c'est ce que tout le monde me dit, et c'est ce que je constate lorsque je m'y rends régulièrement.

Un flyer, quel qu'en soit l'auteur, imagé aura le mérite d'être compréhensible, même par des personnes qui ne pratiquent pas ou guère le français. Une présence accrue des acteurs de la sécurité, en uniforme si possible, le soir et même la nuit, ne serait-ce que pour un temps déterminé – nous n'allons pas faire cela ad vitam aeternam bien évidemment –, sera de nature à rassurer la population.

Car il faut bien l'admettre, Mesdames, Messieurs, qu'on le veuille ou pas, le sentiment d'insécurité est à son apogée au Lignon.

Nous devons répondre à cette inquiétude. C'est la force et l'obligation de la politique.

Nous venons d'apprendre l'interpellation d'une personne de 56 ans pour l'incendie du Lignon, a priori bien loin des clichés qui nous ont été véhiculés, c'est vrai.

Enfin, le Ministère public daigne communiquer. J'allais dire : c'est le moment.

Voilà de quoi rasséréner les gens, mais ce n'est pas suffisant.

À la RTS, ni M. STAUB, ni Mme KAST, Conseillère d'État, n'ont été convaincants.

Bien évidemment, il faut des mesures socioéducatives, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais il est temps d'y adjoindre des mesures de sécurité rapides, adaptées et proportionnelles.

Le Conseil administratif serait à cet égard bien inspiré de revoir quelque peu son concept de sécurité, que vous avez rappelé tout à l'heure.

Vous nous l'avez exposé le 5 octobre 2022 lors d'une commission de la sécurité. Il tourne autour de trois axes majeurs. Premièrement, la lutte contre la délinquance de rue et des incivilités liées à la consommation et la détention de produits stupéfiants. Deuxièmement, la lutte contre les incivilités de rue et les délits, notamment en menant des actions de prévention auprès des seniors. Troisièmement, la lutte contre les incivilités en matière de circulation routière. Voilà vos trois axes.

Messieurs les Conseillers administratifs, je sais que les amendes d'ordre rapportent environ CHF 1'000'000.00 à notre Commune. C'est beaucoup d'argent. En 2022, nous avons toutefois enregistré un bonus – faut-il vous le rappeler – de CHF 16'000'000.00.

Lors de cette commission, vous avez insisté sur le harcèlement de rue, en disant vouloir y consacrer plus de moyens.

Il faut pourtant savoir redéfinir vos priorités en fonction des événements.

Nos dix-huit APM en sûreté publique et notre îlotier vert peuvent se focaliser un peu plus sur l'apaisement de notre population sans que cela ne fasse capoter vos objectifs. C'est leur rôle, leur utilité, surtout dans des temps aussi difficiles.

Et s'il le faut, faites appel à des sociétés privées, ce que font déjà nombre de communes.

Notre population est en droit d'attendre cet ajustement.

Vous le savez, je ne suis de loin pas convaincu par la fermeture des préaux d'école. L'idée de se cloîtrer va à l'encontre d'une société qui doit s'épanouir sans se refermer sur elle-même. Elle va à l'encontre

de son développement. Elle doit savoir accompagner sa jeunesse, voire la guider, parfois même sévir plutôt que de la craindre et de jouer à l'autruche, ce que nous faisons allègrement en ce moment. Nul doute surtout que nous ne ferons en réalité que reporter ailleurs la même problématique.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre groupe n'a pas voté cette mesure à l'époque, et c'est pour cette raison que nous n'avons pas voté cette motion. Nous ne voulions pas tenir un autre ou un double langage.

Il en va un peu de même d'un poste au Lignon qui ne répond pas, à mon sens, à la problématique de rapidité à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Cela doit être réfléchi, alors qu'aujourd'hui nous devons répondre d'une manière rapide.

Cela étant, chacun se souviendra ici que les motions n'ont rien de contraignant pour un Conseil administratif. Il fait un peu ce qu'il veut, malheureusement ou heureusement, cela dépend dans quel sens nous nous plaçons.

En d'autres termes, il pourra choisir les mesures qu'il voudra bien accueillir, ou bien entreprendre, ou non.

Dans cette mesure, Mesdames, Messieurs, notre groupe soutiendra cette motion, car il faut impérativement une réponse concrète à notre population.

Nous vous invitons au surplus à faire bon accueil à nos amendements.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

Chers collègues, quand j'ai commencé à siéger au sein de notre Conseil municipal en 2020, une des premières conversations que j'avais eues avec un voisin se référait justement aux incendies du Lignon. Au cours de cette conversation, nous avons abordé le fait que ces incendies avaient lieu à des heures irrégulières, que des personnes avaient été surprises dans leur sommeil par la fumée et que l'on s'attendait au pire.

Malheureusement, nous savions qu'un drame comme celui survenu dans la nuit du 5 au 6 juillet, qui nous a tous bouleversés et profondément attristés, allait se produire.

Je sais que l'on m'a dépeint publiquement comme un individu sans cœur qui vit au Lignon, qui voit, qui a vu et qui malheureusement risque de revoir à nouveau les pompiers arriver pour porter secours à des personnes sur l'avenue du Lignon.

Deux tiers du groupe UDC vit au Lignon et connaît tout à fait ces problématiques. Il les vit concrètement.

Nous n'avons cessé de demander un changement de paradigme en matière de politique sécuritaire, ou plutôt une véritable politique sécuritaire, tant celle-ci est inexistante.

Les habitants du Lignon ont pu constater de leurs propres yeux que rien de bien concret n'avait été fait par les autorités, hormis venir avec leur habituelle litanie que nous connaissons tous, de la solidarité, du vivre-ensemble, mais rien de concret.

La sécurité des habitants du Lignon reste malheureusement en retrait par rapport à d'autres priorités politiques. C'est un choix. Chaque formation politique, chaque pôle politique a ses priorités. On préfère se concentrer sur d'autres thématiques, comme la suppression de l'affichage publicitaire. Soit. C'est un choix. Ou installer un centre de requérants d'asile mineurs non accompagnés sur la presqu'île d'Aire.

Pour installer un poste de police au Lignon. C'est impossible. On ne peut pas. On ne veut pas.

Par contre, pour implanter un centre de requérants d'asile mineurs non accompagnés, alors là il n'y a aucun problème, et c'est plié comme une lettre à la poste.

Donc, c'est un signal tout à fait dommageable que l'on donne aux habitants du Lignon, et je comprends que les gens soient fâchés. Les habitants du Lignon appellent à un retour au bon sens et un retour des sens des priorités, afin que leur sécurité soit concrètement assurée.

Je vous invite donc à réserver un bon accueil à cette motion qui, malgré tout, offrira une certaine latitude à notre Conseil administratif, et qui consiste en une boîte à outils, une synthèse de propositions tout à fait constructives et nécessaires.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : je vous remercie M. NOBS.

Je continue le tour de parole. M. BRON.

M. BRON : merci Mme la Présidente.

Vernier a en effet connu ces dernières années un certain nombre d'incendies et notre Conseil a, chers collègues, chaque fois dit son émotion et voté à de larges majorités quand ce n'était pas à l'unanimité divers textes. J'en veux pour preuve notamment la motion qu'a citée M. MAGNIN « Feux du Lignon : aider et rassurer la population » en novembre 2018, ou la motion qui est citée dans la présente motion, la M 177 de mai 2022, « Éteignons le feu au Lignon ».

Dès lors, je ne suis pas surpris de cette nouvelle motion. Mais Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce soir je suis quand même choqué de constater que certains en profitent pour proposer, sous prétexte d'un incendie dans une école, des mesures qui ont déjà été votées et discutées maintes fois par notre Conseil et refusées par une large majorité.

J'en veux pour preuve notamment la fermeture des préaux, traitée il y a pile une année par la motion M 167 – 22.04, qui avait été refusée en vote nominal par 20 NON, 7 OUI en juin 2022.

Je ne suis pas étonné de voir que, parmi les 7 OUI, nous avons la totalité des signataires de la motion traitée ce soir.

Dès lors, la motion de ce soir sera probablement prise en compte et amendée, parce qu'en effet il y a des questions à traiter.

Par contre, je suis déçu, Mesdames et Messieurs les motionnaires. Votre motion ne traite pas des deux seules questions qui sont de compétence du Conseil municipal et qui, pour moi, attendent et méritent des réponses rapides.

Je vous les cite. La première, c'est pour quelles raisons techniques l'école des Ranches a subi un sinistre aussi rapide ? Et là, je voudrais avoir une réponse. Je ne suis pas sûr que le Conseil administratif ait déjà la réponse, ni même que cela soit de sa compétence, mais il conviendra de procéder à une enquête au niveau architectural.

Et la deuxième qui, en effet, nous concerne tous, et ce n'est malheureusement pas la première fois que cela arrive. Vous savez que j'habite aux Avanchets. Lors de feux de caves dans cette cité, je n'ai jamais entendu parler en cinquante ans de cages d'escaliers envahies par la fumée. Visiblement, c'est une récurrence au Lignon et, là, cela pose en effet de vraies questions. Pourquoi un incendie au Lignon entraîne des fumées en ce cas mortelles ? Il y a des mesures à prendre, mais ce n'est pas une propriété de la Commune, donc j'incite notre Conseil administratif à prendre contact avec le propriétaire pour faire les travaux nécessaires.

Pour le surplus, les enquêtes sont encore en cours pour les deux incendies dont nous traitons ce soir.

Nous ajusterons, je n'en doute pas, le dispositif sécuritaire si nous avons des réponses qui prouvent que ce que nous faisons actuellement n'est pas bon.

Mais je rejoins M. MAGNIN, qui disait que la seule véritable urgence ce soir, 20 juillet 2023, c'est de rappeler à nos concitoyens et à nous-mêmes d'ailleurs, qu'en cas d'incendie il y a des gestes précis à respecter, notamment ne pas s'exposer à la fumée.

Là, oui, c'est une urgence, et c'est peut-être la seule chose à voter ce soir.

J'en ai terminé Mme la Présidente.

Manifestation bruyante dans le public.

Mme FRAGA, Présidente : je vous demande de garder le silence. Le public n'a pas le droit de commenter ou de s'exprimer lors de cette séance extraordinaire ! Merci.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, je vous souhaite une bonne soirée.

Je suis sous le coup de l'émotion. Je vais faire très court et j'espère que cette motion va passer.

Mon fils entraînait cet enfant et il connaissait bien sa maman. Je suis donc un peu émotionné, mais aussi un peu énervé face à ce drame.

M. CERUTTI a tout mentionné dans cette motion. Donc, je n'ai plus rien à dire. Je faisais partie avant du MCG.

Simplement, quand j'avais demandé de fermer les préaux d'école de 22h00 à 06h00, cela avait été refusé. Cette motion vient bien de moi.

J'espère que nous allons prendre des décisions claires, pour pouvoir fermer ces préaux d'école, et que nous puissions donner un outil à la Police municipale pour intervenir lorsque des enfants s'y trouvent à 23h00, alors qu'ils n'ont rien à y faire, qu'il y a du bordel, qu'il y a des seringues, qu'il y a des verres cassés.

Les APM ne peuvent rien faire, car ils n'ont aucun outil pour les virer de ces préaux. J'espère donc que cette motion va passer.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : merci Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs, nos autorités sont contre l'ouverture de ce poste de police, vous le savez aussi bien que moi.

Dans une ville comme Vernier, avec 37'000 habitants, nous avons dix-huit agents municipaux. Si nous ouvrons un poste de police là-bas, des policiers ne seront plus dans la rue. Vous le savez aussi bien que moi.

Mettre tout simplement « poste de police » sur une façade pour rassurer les gens, cela ne servira strictement à rien.

Par contre, de demander aux APM de revoir leur travail, je suis tout à fait d'accord.

Il y a une autre chose qui me gêne aussi, c'est la fermeture des préaux.

M. MAGNIN l'a très bien relevé. Pourquoi fermer partout ? Nous ne voulons quand même pas être à Fort Alamo ici. Si nous mettons des caméras, c'est déjà nettement suffisant.

Après, si nous voyons que cela ne fonctionne pas, nous avons toujours le loisir d'entrer davantage dans la difficulté.

Mesdames et Messieurs les motionnaires, je ne sais pas si vous le savez, mais pour l'ouverture d'un poste de police il nous faut du personnel – car il nous faudra du personnel et il faudra trouver le budget -, il faudra trouver les candidats. Ces candidats devront faire l'objet d'une enquête de police. Ils devront passer des examens et suivre une formation qui dure huit mois.

Dès lors, nous ne pourrions pas avoir ce poste de police dans de brefs délais.

Actuellement, nous savons que la génération Z n'est pas encline à faire du travail de policier. Elle préfère avoir les week-ends et une vie de famille moins chamboulée.

C'est pour cela que je préfère ne pas mettre un poste de police là-bas, mais que nous voyions nos agents de Police municipale dans la rue et qu'ils aillent de gauche à droite au contact de la population.

Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. ANGELOZ.

M. STAUB, Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs de la presse, il faut calme et méthode dans ce genre de situation.

Calme et méthode, c'est ce que j'ai demandé depuis le début.

Je vais revenir brièvement sur certains propos.

Quand on dit aujourd'hui que j'instrumentaliserais ce qui a été fait. Je répète juste un timing, une chronologie.

Les événements sont arrivés un mercredi et un jeudi. Nous avons reçu deux communiqués de presse de deux partis qui ne disaient pas un mot des victimes et qui attaquaient directement le Conseil administratif, l'accusant à demi-mot d'être responsable du décès de personnes.

Vous comprendrez que l'émotion peut aussi être partagée dans un Conseil administratif.

Je suis navré de ne pas être un robot. Je suis navré de montrer de l'émotion quand il y a des décès. Je suis navré d'être allé aujourd'hui à l'enterrement de ces personnes. Je suis navré de devoir le dire ici. Je suis navré d'en faire un sujet politique, d'avoir de l'émotion.

Vous nous avez contraints à répondre avec une urgence absolue, à tel point qu'un des motionnaires principaux qui s'exprime dans la presse n'a pas pensé qu'il serait bien d'être présent ce soir.

Mais l'urgence absolue faisait que nous devions être convoqués.

Nous avons demandé depuis le début d'attendre les conclusions de l'enquête, non pas pour éviter de prendre nos responsabilités, mais si vous voulez prendre des mesures, il faut déjà savoir ce qu'il s'est passé.

Cela a notamment été dit par M. MAGNIN que le suspect ne correspond pas au profil habituel. Je vous rejoins, M. MAGNIN. Nous ne savons pas exactement ce qu'il s'est passé. Vous savez qu'ils communiquent peu.

Sachez que votre Conseil administratif a insisté auprès des autorités pour qu'elles lui communiquent les informations qu'elles avaient, et ce depuis le premier jour.

Mais essayez de rejoindre les points. La personne qui est suspectée, présumée innocente – je reste institutionnel –, a 56 ans.

Relisez un peu la motion. L'impression qu'elle donne n'est pas cela. Nous avons l'impression que nous sommes en face d'une bande ou d'un phénomène qui monte, et pour lequel il y aurait eu une inévitabilité.

Je vais vous faire relier les points encore plus sur un fait que je peux vous donner, qui a été donné par les propriétaires. En passant, j'ai de nombreux contacts avec les propriétaires et je pourrais dire ensuite ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous allons faire.

Je vous dis de résister, de ne pas répondre quand il y a ce genre de texte. Ce n'est pas forcément facile, mais le Conseil administratif s'est tenu à une chose très simple.

Il y a un temps pour tout et quand on ne sait pas ce qu'il s'est passé, que les personnes n'étaient même pas encore décédées, alors que maintenant elles le sont, qu'il n'y avait même pas encore eu d'enterrement, il était difficile pour nous de nous exprimer.

Mais exprimons-nous maintenant.

Le représentant du CCL (Comité central du Lignon) m'a dit une chose très simple. Vous appelez de vos vœux la vidéosurveillance dans les lieux privés. Sachez qu'en mai 2022, le Conseil administratif, dans ses nombreux échanges avec les propriétaires, et je ne suis pas leur meilleur ami, a fini par construire une relation de confiance. Nous avons notamment demandé la mise en place de caméras de surveillance dans les endroits clos et fermés. Je peux vous mettre à disposition ce courrier envoyé aux propriétaires.

Mon opposition aux caméras de surveillance est assez claire. D'en mettre partout dans l'espace public, non. Mais d'en mettre dans des espaces clés, dans des espaces fermés, je n'ai jamais été contre.

Ce que je peux vous dire – et vous allez relier les points –, c'est que l'allée 60 était fournie en caméras de sécurité, et l'entrée était sécurisée probablement par des badges.

Reliez les points.

Tant que nous n'aurons pas les conclusions de l'enquête pour connaître le profil de cette personne, nous ne pourrons pas vraiment savoir ce qu'il s'est passé. Est-ce que cette personne habitait là ? Est-ce qu'elle était de l'extérieur ? Est-ce que c'était un groupe ?

Toutes ces questions sont importantes pour savoir quelles mesures nous allons prendre, parce que si on me dit qu'il faut mettre des caméras de sécurité en plus, comme dans la motion, je vous dis d'attendre les conclusions de l'enquête.

Conclusions et premières constatations que vous ne pouvez pas avoir, mais que le temps aurait pu permettre de donner, comme certains l'ont dit, vous auriez pu voir que cela avait déjà été fait. Et comme certains l'ont dit, cela n'empêche pas les personnes de commettre des délits.

Nous verrons ce qu'il en est, mais ce n'est pas la même réponse en fonction de la manière dont la personne a accédé à l'immeuble.

Reliez les points.

Prenons du temps là-dessus. Et je m'adresse aussi à la presse. Les politiciens doivent par moment se soumettre à la critique, mais j'aimerais aussi faire une critique ici sur certains médias qui ont voulu nous faire croire qu'il y avait une situation terrible au Lignon, où on sentait qu'on voulait faire une comparaison avec la France, à tel point qu'un article est paru hier dans lequel on mentionnait l'arrestation d'une personne de 56 ans, et où on évoquait également le lancement d'une pétition.

Très bien la pétition. Mais faites un article sur la pétition et un article différent sur l'arrestation du suspect et sur le travail effectué par la Police.

Messieurs et Mesdames, nous devons prendre le temps de la réflexion pour pouvoir poser les actions.

Je l'ai toujours fait devant vous et devant la population.

Aucun quartier – et je pèse mes mots – à Genève n'a eu autant de séances publiques, et je prends à témoin les représentants de l'ALL (Association des locataires du Lignon) et de l'AIALI (Association des intérêts d'Aire-Le Lignon). Nous nous sommes toujours présentés. Même aux assemblées de l'ALL, ouvertes au public, il y a eu pratiquement à chaque fois le Commandant du SIS ou son numéro deux, qui ne se déplacent pas dans tous les quartiers. Il y avait systématiquement des représentants de la Police et du Conseil administratif. Nous nous sommes soumis à toutes les questions, à toutes les interrogations.

Est-ce que cela est suffisant ? Nous allons en parler, mais peut-être pas.

Je ne suis pas, et nous ne sommes pas, infaillibles. Mais dire que nous n'avons rien fait, dire que parce que nous sommes de gauche, nous sommes forcément laxistes, que faut-il de plus que ce qu'a dit le Maire « punissez-les ! » ?

Punissez-les ! Mais le seul problème est que la punition ne vient pas du Conseil administratif - remettons les choses au centre. La punition viendra de la justice.

Je respecte les institutions.

Prenons le temps de savoir exactement ce qu'il s'est passé pour prendre les mesures qui conviennent.

Sur les statistiques. J'ai des statistiques qui viennent de la Police, que je tiens à votre disposition.

M. CERUTTI, je pense que la Police devra éclaircir les propos, parce que je n'ai rien inventé. Il y a plein de choses que je fais, mais je ne suis pas un menteur. J'ai repris les statistiques fournies par le Service d'information de la Police.

Ce que nous constatons malgré tout, c'est qu'il y a une baisse des incendies. Mais vous croyez que de dire qu'il y a une baisse des incendies au Lignon quand il y a des personnes qui décèdent ... J'aurais pu le dire le lendemain, trois jours après, cinq jours après. Vous m'auriez dit que j'étais inhumain, que je relativisais.

Je ne relativise pas. Je suis obligé d'apporter ces chiffres maintenant, peut-être un peu plus tôt que je ne l'aurais souhaité, pour respecter un temps pour tout.

Même les chiffres fournis par M. CERUTTI et la réponse donnée par le Conseil d'État montrent cette baisse.

J'ai d'autres documents que je mettrai à disposition du Conseil municipal, pour que personne ne puisse douter de ma probité. Après, nous verrons ce que fera la Police avec cela.

Les chiffres concernant la criminalité sont aussi en baisse. Près de 20% de moins à Vernier depuis le début de la législature. Cela fait une belle jambe pour ceux qui subissent la criminalité, je vous l'accorde. Je ne suis pas en train de relativiser, mais pendant ce temps le reste du Canton, c'est 8,8%.

Il y a donc une action qui porte ses fruits.

Je vous le dis, je l'ai dit devant les assemblées et devant ce Conseil, quand cela va mal, je ne dirais jamais que tout va mal et que nous ne faisons rien. Quand cela va bien, je refuserai de dire que tout va bien et que nous faisons tout juste.

Nous pouvons certainement faire mieux, mais nous ferons mieux ensemble. Cela me permet de vous donner un certain nombre de précisions sur ce qui a été fait.

Il a été dit par M. le Maire que nous avons augmenté les effectifs. Politique de gauchos qui augmentent les effectifs de police. Qui fait un truc que la droite déteste aussi, à savoir de supprimer des échelons hiérarchiques et de supprimer l'administratif et la bureaucratie. C'est ce que l'on nous demande tous les jours, et c'est ce que nous avons fait pour que les gens soient sur le terrain. Tous ces changements ont été effectués en trois ans.

Il y a encore des améliorations. Nous avons fait sortir les policiers autant que possible de la voiture pour les mettre sur des vélos, à pied, pas parce que cela nous amuse, mais pour qu'ils soient au plus près de la population.

Nous avons créé seize régions – que nous appelons îlotage –, où vous avez un policier référent pour chaque quartier, pour que nous le connaissions, pour qu'il connaisse le quartier.

Cela fait des années que nous nous plaignons que le poste de police n'est pas suffisant. Ce Conseil administratif a fait voter ce budget au milieu de l'année – et je remercie le Conseil municipal de l'avoir accepté – pour donner des moyens modernes à la Police. C'est aussi cela aider la Police municipale.

M. ANGELOZ, vous n'avez pas évoqué une récupération de projet par le Conseil administratif, mais une récupération positive ; nous n'allons pas ouvrir un nouveau poste au Lignon. Les explications ont été données.

M. CERUTTI, je ne suis pas en train de dire qu'il y a forcément quatre agents tout le temps. Je dis qu'il y a au moins quatre personnes pour faire un tournus, autrement c'est un poste qui est fermé. Un poste fermé n'a jamais arrêté des délinquants.

Je veux donc avoir des gens sur le terrain.

Reprendre l'idée de M. ANGELOZ, cela a été voté. Nous allons acquérir ce que nous appelons un poste mobile. Cela nous permettra d'agir. En cas de situation comme celle-là, vous avez vu le poste mobile de la Police cantonale qui était présent au Lignon. Nous pourrions donc mettre pendant un moment, dans le quartier problématique, un poste mobile, sans avoir toute l'infrastructure d'un gros poste, mais pour être au plus près de la population.

Cela va arriver avant la fin de l'année. La décision a été prise avant ; nous agissons. Ne dites pas que nous ne faisons rien. Dites que nous pouvons faire mieux. Oui, parce que nous pouvons améliorer ensemble.

Mais faire croire que nous ne faisons rien, que parce que nous sommes de gauche nous nous foutons de la sécurité ; il faut arrêter parce que ce n'est pas vrai.

Nous avons mis davantage de moyens. Nous avons augmenté le nombre de postes. Nous avons mis plus de gens sur le terrain. Nous avons changé la manière de fonctionner, pour que la Police soit moderne sur le terrain, et nous allons encore continuer.

Les rapports à la population. Nous avons fait je ne sais combien de conférences sur la sécurité dans les assemblées générales des locataires du Lignon. Nous avons mis en place et nous avons fait un appel sur ce que nous appelons la *Table de la sécurité*, qui est une première à Genève et une première en Suisse.

Nous avons demandé aux habitants de participer, parce que la sécurité est l'affaire de tous, et que personne n'en a le monopole. C'est un projet pilote au Lignon.

Je dois vous dire que j'ai été déçu. Nous avons dû aller chercher les gens, parce que personne ne nous a répondu.

Donc moi je vous renvoie la balle de manière provocatrice. Est-ce que nous devons attendre des drames pour qu'on fasse des pétitions ?

Venez à nous. Lors de l'assemblée qui va avoir lieu à la rentrée avec l'ALL, avec le Commandant des pompiers, avec un haut gradé de la Police et le Conseil administratif, nous verrons s'il y a des thèmes plus précis à aborder et nous organiserons des tables de la sécurité avec les horaires qui conviendront aux participants. Parce que j'ai entendu que les horaires de la Table de la sécurité ne convenaient pas, alors qu'ils ont été établis avec les personnes présentes. Si vous souhaitez d'autres horaires, nous les changerons.

Au Lignon, nous avons un projet qui permet aux gens de s'exprimer sur la sécurité.

Nous avons un autre projet qui s'appelle les *Tables délibératives*. Nous vous avons écrit. Vous pouvez donner des thèmes de sécurité pour en discuter, mais nous n'avons pas reçu de propositions.

La responsabilité de la sécurité est dans les forces publiques, en primauté le Canton, mais venez participer et discuter ! J'appelle cela de mes vœux.

À la rentrée, nous devrions avoir plus de données. À ce moment-là, nous rencontrerons les représentants de l'ALL et nous inscrirons les personnes qui voudront participer aux *Tables de la sécurité*. Il n'y aura pas de tabou. Nous pourrions même discuter du poste.

J'ai eu l'accord des pompiers et de la Police pour que des représentants participent à ces rencontres.

Nous pourrions ainsi discuter avec des professionnels. Ce ne sera pas moi qui vous dirai les choses, ni un autre politique.

Nous avons déjà proposé cela.

J'aimerais revenir sur un autre point qui a été évoqué, à savoir la question des préaux. Je crois que cela a été très bien répondu par M. MAGNIN, cela a été très bien répondu par M. ANGELOZ. Mais j'ai un problème.

Prenons l'hypothèse qu'il s'agit d'un incendie criminel. Vous croyez qu'une chaîne autour d'un préau suffira. Connaissez-vous le préau des Ranches ? Il est extrêmement large. Soit je fais poser, avec mon collègue, des barrières de vingt mètres de haut pour empêcher l'accès, soit je fais poser des panneaux indiquant l'interdiction d'accès. Vous croyez que ce sont vraiment les gens de bon aloi qui ne vont pas y aller.

Même si cette interdiction est respectée, où vont-ils aller ? Dans le parc de la Mairie ? Après, je vais devoir fermer ce parc. Ensuite ils iront au parc Chauvet – je fais un peu la géographie de Vernier - et nous devons le fermer aussi. Après, où iront-ils ? En bas des allées ?

C'est cela la problématique. Ce qui peut être pertinent aux Pâquis, à savoir de fermer le préau de l'école pour éviter le deal, n'est pas forcément pertinent à Vernier, parce que les préaux sont souvent des lieux qui permettent aux gens de ne pas être dérangés.

Je me rappelle que M. MAGNIN l'avait dit. Les jeunes qui fréquentent les préaux ne sont pas tous des délinquants. Il y en a qui veulent juste s'amuser ou passer un moment ensemble. Ce sont donc aussi des lieux de vie.

Ma position n'est pas de dire aujourd'hui que tout n'est pas bon dans cette motion. Le MCG avait une position qui était la bonne. J'ai fait la même chose avec M. ANGELOZ, où j'ai reconnu que j'avais tort et qu'il fallait un poste mobile. Nous avons peut-être tort à l'époque, ou les circonstances étaient différentes.

Je ne suis pas fermé à la discussion. Vous le dites vous-même dans la motion M 177. Ce qui est mentionné dans la première invite a déjà été mis en place. Nous vous avons informés sur ce que nous avons mis en place. Même la question de la vidéosurveillance où l'on me disait que, comme j'étais de gauche, je n'allais pas la demander. Eh bien, oui, nous l'avons demandée parce que nous sommes pragmatiques.

Quand j'ai dit que j'avais de la peine à entendre des communiqués de presse ou des motions qui sont sortis le lendemain du drame, ce n'est pas sur le fond de ce que nous pouvons discuter. C'est de dire qu'il y a des êtres humains concernés et que tout le monde a ses sensibilités. J'ai entendu que des personnes connaissaient directement les victimes.

De dire que nous devons attendre un peu pour que descendent les émotions pour nous exprimer, et moi le premier, ce n'est pas de dire que nous ne faisons rien.

Concernant les mesures que nous avons mises en place dès le lendemain, par téléphone avec Mme la Conseillère d'État à 05h40, il y a la mise en place de patrouilles mixtes supplémentaires au niveau du Lignon. Nous avons même été aidés par Meyrin pour compléter les patrouilles.

Nous avons aussi rapidement et directement parlé aux propriétaires. À ce moment-là, ils nous ont parlé de caves sécurisées, et ils ont prévu les moyens nécessaires avec leur entreprise de sécurité privée.

Il y a eu deux réunions formelles, sans parler des téléphones, entre les représentants de la sécurité privée, la Police cantonale, tant la BAC que la Police de proximité, la Police municipale et les acteurs sociaux pour tout organiser et coordonner.

J'ai eu plusieurs fois des contacts avec le Commandant SCHUMACHER, qui s'intéresse beaucoup au Lignon. Il était en vacances, mais il a pris le temps de coordonner les opérations.

Cela a été très dur, et je rejoins ce qui a été dit par Mme la Présidente sur les pompiers.

Je voudrais quand même raconter quelque chose de particulier. Cela a été extrêmement difficile, car les pompiers ont trouvé ces personnes inanimées. Il y avait un tel chaos que le Commandant Frédéric JACQUES, numéro deux du SIS, a dû engager des pompiers volontaires de Vernier, que je remercie. Mais il y avait des jeunes recrues de 18 et 19 ans parmi les pompiers qui ont découvert les victimes.

C'est cela les drames au quotidien. C'est difficile.

Je les remercie pour le travail exceptionnel qu'ils font.

Le Commandant SCHUMACHER m'a indiqué qu'il y avait déjà eu des informations sur les gestes à adopter dans de telles situations.

Je ne suis pas un spécialiste, je ne veux donc pas parler à la place des pompiers. Les explications viendront du SIS.

Mais juste une parenthèse. Les pompiers ne peuvent pas dire publiquement de rester dans les appartements en cas d'incendie, car dans certains immeubles c'est l'inverse qu'il faut faire.

Au Lignon, il faut rester dans les appartements ; je vous rejoins. Cela a été précisé largement dans la presse, et même en amont dans nos réunions. Mais sûrement que nous pouvons faire mieux. Pourquoi voulons-nous faire mieux ?

Pour revenir sur ce que vous avez dit, M. CERUTTI ou d'autres, comme M. MAGNIN, sur le flyer ; je n'ai pas attendu ces propos. Cela veut dire que nous avons pensé la même chose, car les bonnes idées ne viennent pas forcément d'une seule personne.

Mais j'ai discuté avec le Commandant SCHUMACHER. Le SIS est en train de travailler avec leur cellule médias. Ils ont déjà une bande dessinée sur le sujet. Elle sera présentée lors de la séance prévue à la rentrée. Des flyers seront signés par le SIS spécialement pour Le Lignon.

Je ne veux pas dire que rien n'a été fait avant. Il y a eu des sensibilisations. Mais si nous pouvons améliorer, nous améliorerons.

Je ne vais pas vous faire croire aujourd'hui que le risque zéro existe. Nous avons travaillé d'arrache-pied avec les propriétaires, alors que ce n'est même pas de notre compétence.

J'ai dû les menacer de révéler publiquement le nom des propriétaires qui ne mettaient pas sous clé les locaux poubelles. À ma connaissance, maintenant, tous les locaux poubelles sont fermés à clé.

Oui, les propriétaires avancent, mais nous pouvons faire mieux.

Résumé des mesures. Une séance aura lieu à la rentrée. Des flyers seront mis à disposition par le SIS, élaborés par le SIS, et qui seront présentés lors de cette séance. Les Tables de la sécurité découleront de cette séance générale. Je vous y invite pour discuter en sous-commissions avec des horaires qui arrangent celles et ceux qui seront intéressés.

Nous avons aussi une autre mesure que je vous annonce sur les horaires étendus. J'aimerais juste rappeler quelque chose au sujet de ces horaires étendus. Si nous prenons la Police municipale, dont les horaires à Vernier vont de 09h00 à 23h00, la majorité de ses interventions se fait entre 09h00 et 12h00 et entre 14h00 et 19h00. Après, il y a beaucoup moins, voire quasiment pas d'activité. Nous sommes sur des activités d'urgence et de répression qui sont plutôt, voire quasi exclusivement, de la compétence de la Police cantonale.

Cela ne veut pas dire que nous n'allons rien faire, mais je veux juste vous indiquer que ce n'est pas forcément là que l'on attend la police municipale.

Néanmoins, cela fait quelques semaines, voire des mois que nous étudions, préalablement à cela, ce qui se fait ailleurs – car les bonnes idées peuvent être reprises –, à Onex, Lancy et Bernex, soit des patrouilles intercommunales. Cela nous permettra d'étendre sur certains jours – je ne peux pas vous dire combien – les horaires, mais en mutualisant, car il y a moins d'interventions.

Et mobiliser des personnes à Vernier qui ne pourront pas travailler dans des heures où il y a plus d'activité, ce n'est pas forcément la bonne idée.

Par contre, je m'engage ici à reprendre, au niveau du Conseil administratif, les discussions qui étaient déjà bien avancées du point de vue opérationnel avec la Police municipale de Meyrin, pour mettre en place des patrouilles intercommunales qui pourront répondre à la volonté d'élargir l'horaire. J'inviterai aussi la Police municipale du Grand-Saconnex.

Mais tout seul, je risque de déplumer le service pendant la journée, alors que la visibilité est nécessaire durant la journée, comme le démontrent les statistiques.

En mettant nos forces en commun, de manière intelligente, nous aurons plus d'impact.

Voilà, j'ai été suffisamment long, mais je vous l'ai dit, je m'étais refusé, et le Conseil administratif s'était refusé, à répondre directement à un ensemble de points. On sent que cela a créé à juste titre de la frustration chez les habitants. Maintenant au moins, et c'est le point positif de cette séance, il y a eu une possibilité d'informer directement le Conseil municipal.

Vous redire à quel point la sécurité des Verniolanes et des Verniolans est importante pour le Conseil administratif. C'est une priorité depuis le début de cette législature, malgré ce qui a été dit, puisque nous avons augmenté les moyens sur le terrain, que nous avons mis de nouveaux locaux à disposition, que nous avons mis un nouveau système en place avec le poste mobile, que nous avons mis beaucoup de temps et d'intérêt sur ces points, et que nous allons continuer à le faire.

S'il vous plaît, essayons de trouver des solutions, en premier pour les victimes, leurs familles et les habitants, et essayons aussi d'éviter les anathèmes qui peuvent blesser inutilement toutes celles et ceux qui sont concernés par ce combat pour la sécurité.

Mme FRAGA, Présidente : merci.

M. CERUTTI, vous avez demandé la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, j'ai entendu la plaidoirie de notre Conseiller administratif, Martin STAUB.

Nous le rejoignons sur une partie de ses propos, l'autre pas. Mais je rappelle juste une chose, M. STAUB, vous vous focalisez uniquement sur l'incendie du 60, avenue du Lignon. Vous vous focalisez uniquement sur l'incendie du préau des Ranches.

L'objectif de cette motion n'est pas de se focaliser sur ces deux événements, mais de travailler sur l'ensemble des éléments de la sécurité.

Bien sûr que ces deux cas ont fait en sorte que nous nous sommes mobilisés pour faire des communiqués et un texte rapidement, parce que nous rappelons juste que des propositions avaient déjà été faites.

Vous l'avez dit, vous êtes contre la pose de caméras de surveillance partout. Moi aussi je ne suis pas pour en mettre partout. Ce n'est pas ce que nous demandons.

On vous a dit que nous souhaitons mettre des caméras dans des lieux stratégiques, notamment les bâtiments administratifs, les préaux d'école. En ayant des caméras dans un préau d'école, vous pouvez laisser les préaux d'école ouverts, car il y a ce côté préventif, dissuasif.

Si nous avons pu arrêter cette personne de 56 ans, merci aux caméras qui ont été installées au 60, avenue du Lignon, car je suis convaincu, bien que je ne connaisse pas du tout le dossier, qu'elles ont eu un rôle important et déterminant dans l'arrestation de cette personne.

Oui, les caméras sont importantes. C'est une proposition que nous vous faisons.

L'histoire de rouvrir les parkings à la population, c'est une boutade, si ce n'est que c'est quand même une demande de la population de pouvoir stationner leurs véhicules dans les parkings des écoles.

Ce qui m'a surpris, c'est que vous dites que nous nous focalisons sur une personne. Vous parlez des profils habituels. Y a-t-il des profils habituels de personnes qui commettent des incendies ? C'était mon interrogation. Il ne me semble pas qu'il y ait de profils habituels d'un incendiaire. En tout cas, c'est ce que vous avez sous-entendu.

Vous avez maladroitement critiqué notre collègue Indépendant, qui ne siège pas aujourd'hui parce qu'il est en vacances. J'imagine que votre collègue, M. AGRAMUNT, est aussi en vacances, et c'est pour cela qu'il brille par son absence, à moins qu'il ait d'autres chats à fouetter. Donc, ne jetons pas la pierre à notre collègue absent. Il est en vacances. Ce sont les aléas de la vie.

Nous avons donc parlé des caméras. Je pense que nous partageons un peu cet avis.

Nous avons parlé des préaux d'école. Vous avez une solution pour répondre à la non-fermeture, mais avec une vision de protection, de sécurité, de dissuasion.

J'entends quand vous dites que le préau des Ranches est grand. Vous avez raison, mais il y a des petites écoles.

Fermer l'école des Ranches n'aurait pas empêché quelqu'un d'y entrer. Mais une mesure qui n'est peut-être pas efficace à l'école des Ranches peut l'être pour une plus petite école, comme celle d'Aire, par exemple.

Vous l'avez dit, il n'y a pas de solution miracle.

Aujourd'hui, nous sommes toutes et tous de bonne volonté. Nous ne lançons la pierre à personne. Nous voulons juste que l'on arrête cette politique de bisounours. Il faut aussi prendre ses responsabilités.

Vous avez parlé des horaires de la Police municipale, en disant que les activités et les interventions avaient lieu entre 9h et telle heure. Mais je ne vous parle pas d'intervention. Je vous parle de prévention, de dissuasion, raison pour laquelle je ne suis pas d'accord avec mon ami, M. Claude ANGELOZ, quand il dit qu'un poste vide ne sert à rien. Moi, je prétends le contraire.

Avoir un poste de police, même si on ne sait pas s'il y a des agents ou pas, c'est dissuasif, c'est préventif. Qu'on le veuille ou non, c'est la réalité. Cela se fait dans beaucoup de pays dans le monde. C'est juste une réalité.

Nous serons en désaccord sur ce point, mais c'est un sujet qui peut être débattu ailleurs qu'ici.

Je crois que nous avons partagé toutes et tous des pistes, des solutions à trouver ensemble, des chemins à emprunter. Au Mouvement citoyens genevois, nous sommes tout à fait d'accord de travailler ensemble.

Mais une fois de plus, arrêtons de nous focaliser sur ces deux tristes événements qui se sont passés récemment.

L'objectif de cette motion, en tous les cas pour les membres du MCG, était de dire stop. Il n'y a pas juste deux événements. C'est une situation récurrente, c'est problématique.

Preuve en est que Le Lignon est problématique, puisque le Commandant du SIS, ainsi que les hauts cadres de la Police cantonale, se déplacent. Vous l'avez dit vous-même, M. STAUB, ils ne vont pas ailleurs ! Ils ne vont pas dans les autres communes. Ils ne se déplacent pas. Cela veut dire qu'il y a quand même un souci au Lignon, parce que c'est problématique.

Oui, il y a des solutions à trouver ensemble. Nous allons les trouver. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci Mme la Présidente.

Lors de la dernière législature, nous avons discuté de l'ouverture d'un poste de police au Lignon, ce qui avait été refusé.

J'ai moi-même déposé une motion pour avoir une police mobile avec wifi. Cela pouvait servir aux personnes âgées, pour qu'elles puissent faire leur déclaration, des actes administratifs, etc. Cette motion a aussi été balayée !

Je trouve un peu scandaleux que l'on revienne maintenant avec cela. On balaye les idées pour qu'elles soient ensuite reprises par les SOCIALISTES et les VERT.E.S.

Ce genre de truc commence à me gonfler.

Ensuite, je n'ai pas demandé de fermer les écoles avec des barrières. C'est de pouvoir donner un outil à la Police municipale, afin qu'elle puisse faire partir du préau les jeunes qui y mettent le bordel.

Il n'y a pas besoin d'avoir des barrières. Je ne vois pas pourquoi il faut mettre des barrières pour cela. Ce n'est pas ce que j'avais demandé.

À l'époque, nous avons proposé des rondes de la Police municipale. J'avais encore bien précisé qu'il ne fallait pas que les rondes aient lieu toujours le lundi et le mercredi, parce que les jeunes s'habituent et savent que les lundis et mercredis ils ne peuvent rien faire. J'avais demandé des rondes aléatoires.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. NOËL.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

Nous sommes ici à cause d'un triste exemple d'opportunisme politique, qui se construit sur des événements tragiques que nous regrettons profondément.

Le Conseil administratif n'a cependant pas attendu l'été 2023 pour agir, bien au-delà de son champ d'action, et le Conseil municipal n'a pas non plus attendu pour débattre de la sécurité au Lignon et ailleurs.

À partir de là, qui peut croire qu'une séance de notre Conseil en juillet peut véritablement être utile, si ce n'est comme une manière de tenter de marquer des points politiques face au Conseil administratif ?

Les mêmes sujets ont déjà été débattus plusieurs fois par notre Conseil. Rien ne peut hélas réduire à zéro le risque d'incendies aux conséquences tragiques.

Mais attention, cela ne veut pas dire que nous ne pouvons ou devons rien faire, mais bien que nous pouvons et que nous devons être une force de propositions plus intelligente.

Le parti socialiste réaffirme sa confiance au Conseil administratif, ayant pris connaissance et reconnaissant le travail qu'il a entrepris et renforcé depuis de nombreuses années maintenant.

La motion déposée semble ignorer les actions mises en place depuis plusieurs années et certains objets récents déposés par les mêmes personnes (« Éteignons le feu au Lignon », mai 2022). Ces mêmes personnes sont les premières à demander une baisse d'impôts tout en exigeant davantage de Police municipale, et en refusant les budgets qui augmentent les moyens pour cette même police. Rappelons en passant que son effectif sur le terrain a été augmenté. De quoi s'agit-il alors, sinon de l'instrumentalisation d'un événement dramatique ?

Nous entendons les craintes et nous ne fermons pas les yeux sur les points à améliorer. Il faut donc renforcer le travail de concertation entre les différents acteurs au Lignon, et ailleurs sur la Commune.

Certaines mesures demandées par la motion, comme la fermeture des préaux ou la création d'un poste de police municipale, garantissent certes une visibilité aux motionnaires mais ne garantissent aucune amélioration réelle pour les Verniolanes et les Verniolans. Nous croyons au contraire sur le renforcement du lien, de la cohésion, sans oublier la sécurité – nous aurons l'occasion d'y revenir de manière constructive ces prochains mois au Conseil municipal.

Nous prendrons donc en considération cette motion pour répondre aux inquiétudes de la population, que nous entendons et comprenons, et des insatisfactions qui l'accompagnent, mais un amendement général sera proposé, avec d'autres groupes, pour agir de manière cohérente et raisonnée.

Je vous remercie Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. JOTTERAND.

Mme BUNTSCHU, vous avez la parole.

Mme BUNTSCHU : merci Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs, les VERT.E.S de Vernier adressent leurs sincères condoléances aux proches et aux familles des victimes de l'incendie survenu récemment au Lignon.

Nous pensons également aux enfants dont l'école a été la proie des flammes peu de temps après les Promotions.

Nous comprenons et compatissons à l'inquiétude des habitants.

Nous tenons à remercier chaleureusement les services de secours, de sécurité et d'intervention, et saluons la réactivité des acteurs concernés dès le lendemain des événements pour garantir aux enfants une rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

Chers collègues, nous sommes très touchés par ces événements tragiques. Aujourd'hui, l'objectif n'est pas de les récupérer politiquement, mais de travailler de façon constructive.

Mon collègue socialiste a mis en lumière des points importants que nous partageons.

Cette motion, selon nous, intervient alors que les enquêtes judiciaires sont encore en cours. Ces enquêtes judiciaires d'ailleurs, je vous le rappelle, restent confidentielles.

Ce texte apporte des solutions qui, selon nous, ne sont pas de réelles solutions. En effet, ce qui est demandé dans les invites a été en bonne partie maintes et maintes fois discuté par notre Conseil, que ce soit la mise en place d'un commissariat de Police municipale au Lignon qui a existé par le passé, la fermeture des préaux ou la mise en place de vidéosurveillance.

Malheureusement, nous ratons notre cible avec un tel texte.

À vrai dire, nous ne réglerions pas le fond, et nous dépenserions à outrance sans trouver des solutions pérennes.

Je vous rappelle que la motion M 177, qui a été mentionnée plusieurs fois ce soir, « Éteignons les feux au Lignon », a été validée par notre Conseil le 1^{er} mai 2022 et a été répondue dans son intégralité le 11 novembre 2022 par le Conseil administratif, qui a rapidement œuvré pour son application.

Quel est l'objectif à suivre ? Le seul objectif qui nous tient à cœur aujourd'hui, c'est la sécurité de la population et des bâtiments. C'est d'éviter à l'avenir de tels événements.

Nous voulons améliorer la situation et prévenir de tels drames. Nous sommes convaincus que la prévention, l'information et l'accompagnement sont encore à développer.

Les différents acteurs, que ce soient l'État, les régies, les propriétaires, ont aussi leur responsabilité, je vous le rappelle, et ils ont le devoir de prendre ensemble les choses en main avec la Ville de Vernier.

Pour aller dans le sens d'une prévention active qui vise à la sécurité de toute la population, nous proposons, conjointement avec les SOCIALISTES et le PLR, un amendement général pour cette motion.

Notre volonté est de faire avancer les choses de manière constructive et bienveillante.

Est-ce que je lis déjà les amendements ou attendons-nous la prise en considération de la motion ?

Mme FRAGA, Présidente : on attend la prise en considération.

Mme BUNTSCHU : alors, je prendrai la parole tout à l'heure pour déposer les amendements.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme BUNTSCHU.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci Mme la Présidente.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole, puisque M. CERUTTI était mandaté pour représenter notre groupe.

Je pense qu'il a été plus qu'exhaustif, mais je ne peux pas laisser dire n'importe quoi.

D'abord, le communiqué de presse suivait uniquement l'incendie de l'école des Ranches. À cette époque et au moment de sa diffusion, il n'y avait pas eu l'incendie au Lignon. Concernant l'émotion qu'il aurait dû susciter, je rappelle que l'incendie au Lignon n'avait pas encore eu lieu au moment de sa publication.

On nous dit que les motionnaires ne votent pas les budgets qui permettraient l'augmentation du nombre d'APM. Ce qui est faux parce que, preuve en est, nous avons augmenté les effectifs. Ce que nous avons toujours demandé, c'est la suppression des Correspondants de nuit, qui représentent CHF 1'200'000.00 dans notre budget, montant qui aurait pu servir à augmenter davantage les effectifs de la Police municipale. Correspondants de nuit qui, au passage, sont surnommés « les lucioles bleues » par nos jeunes Verniolans.

Récupération politique. Excusez-moi, mais je suis Conseillère municipale. Je pense que c'est mon devoir de dénoncer ou de prendre ce genre de catastrophe humaine et d'en faire quelque chose. Mais à entendre mon préopinant, pour le reste des groupes, cela attendra la rentrée.

Eh bien nous, nous n'attendons pas la rentrée. Je pense que c'est assez grave pour que nous puissions nous réunir ce soir et débattre des solutions à envisager.

On nous dit que ce que demande la motion n'est pas intéressant ou a déjà été fait, etc.

La vidéosurveillance, M. STAUB vient de le dire, il l'a demandée. C'est déjà une des propositions qui n'est pas si ubuesque puisqu'elle a été proposée et qu'elle va être mise en place.

Tout ce que nous demandons, c'est que cette motion parte en commission. Si ce n'est pas la bonne demande, si ce ne sont pas les bonnes actions, au moins nous pourrions y réfléchir et amener des propositions d'ici la rentrée. Elle sera déjà dans le pipeline. On pourra aussi connaître les mesures qui ont été mises en place, que nous ne connaissons pas, car elles ne sont pas communiquées. On pourra ainsi être au courant de ce qu'il se passe.

Je pense que notre réaction n'est pas une récupération politique. C'est juste un ras-le-bol. Nous entendons la population du Lignon, mais pas que celle du Lignon car ces faits auraient malheureusement pu se produire dans d'autres quartiers où il y a aussi des problèmes qui sont relevés, que nous amenons au Conseil municipal mais pour lesquels nous ne sommes pas toujours entendus.

Je n'ai pas envie de faire le procès de qui que ce soit mais je pense que, grâce à ce Conseil municipal, nous avons soulevé des problématiques au grand jour, preuve en est avec tout ce que M. STAUB a énuméré comme mesures prévues ou qui vont être mises en place.

Malheureusement, il aura fallu attendre une catastrophe humaine et deux personnes décédées pour qu'il y ait un mouvement beaucoup plus dynamique qui se mette en place.

Je ne dis pas que rien n'a été fait. Loin de là. Et tant mieux. Mais il faut croire que cela n'a pas suffi.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme ROCH.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il semblerait que non.

Nous allons donc pouvoir avancer avec la prise en considération de la motion.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 267 – 23.07 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 267 – 23.07, Incendies criminels : assurons enfin la sécurité de nos concitoyens, est acceptée par 24 OUI, soit à l'unanimité.

Mme FRAGA, Présidente : nous poursuivons avec la prise en considération des amendements proposés par les différents groupes.

M. le Vice-Secrétaire, je vous passe la parole.

M. BRON, Vice-Secrétaire : nous avons reçu trois amendements différents.

Mme la Présidente, je vous propose de commencer par le plus éloigné, à savoir l'amendement général déposé par les groupes SOCIALISTES,

Mme FRAGA, Présidente : M. BRON, juste un instant.

Il y a un problème de procédure. Il ne faut pas commencer par le plus éloigné, mais par ordre d'arrivée.

Le Centre a déposé son amendement cet après-midi.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : le Conseil municipal est évidemment libre de s'organiser, mais je dis juste qu'il pourrait se produire quelque chose d'un peu bizarre. Il me semble que c'est un amendement général, qui remplace l'ensemble des invites du projet de motion.

Avec la proposition du CENTRE, on pourrait amender le projet, que cela soit accepté, et puis que tout reparte avec l'amendement le plus éloigné.

C'est comme vous voulez.

Mme FRAGA, Présidente : M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : on peut solutionner la problématique assez rapidement, dans la mesure où j'ai entendu des groupes qui demandaient un envoi en commission. Les amendements deviendraient particulièrement inutiles, car nous en discuterions en commission.

Après avoir pris en considération cette motion, je vous propose qu'elle soit envoyée en commission le plus rapidement possible, car l'idée est d'avoir quand même une réponse rapide aux événements.

M. le Conseiller administratif, vous agendez une séance de commission. Ce n'est quand même pas difficile. Nous pouvons les prévoir. Ce n'est pas impossible. Vous ne pouvez pas ?

Les membres de la commission feront une demande pour qu'elle se réunisse, ce qui est prévu par notre règlement.

Là, je trouve que vous faites preuve d'une parfaite mauvaise foi en nous disant que nous ne pouvons pas créer des commissions. On vient d'en créer une pour le sport, tout récemment.

Pourquoi ne peut-on pas créer une commission tout début septembre ? Ou fin août, à la rentrée. C'est le 21 août. C'est ce que nous souhaitons.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. D'AMICO, vous avez la parole.

M. D'AMICO : merci Mme la Présidente.

Je ne comprends pas votre demande d'envoi en commission. Vous avez demandé expressément que nous nous réunissions ce soir pour répondre à l'urgence, à l'angoisse de la population. Maintenant, c'est l'envoi en commission.

Je n'aimerais pas trahir de secret, mais cela veut dire que nous allons nous réunir tranquillement au mois de septembre, que nous allons regarder les choses et que nous allons reprendre la vie ordinaire du Conseil municipal.

Vous avez demandé que nous réagissions. Cela voulait dire que nous agissions ce soir. Maintenant, vous vous contentez d'avoir fait un peu de ramdam et vous êtes d'accord de vous réunir au mois de septembre en commission, où la population ne sera pas présente. Désolé pour elle. C'est vous qui décidez cela.

Ce soir, nous sommes venus pour discuter, pour faire des propositions et pour les voter.

Mme FRAGA, Présidente : M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le délibératif que nous sommes est maître de son ordre du jour. Il est maître de s'organiser comme il l'entend et comme il le souhaite.

Nous pouvons très bien organiser une commission de la sécurité demain si nous le souhaitons. Nous avons le droit de le faire.

Que dit la LAC, M. le Secrétaire général ? D'accord. Au mieux, ce serait le 22 août.

Mais aujourd'hui toutes les discussions que nous avons eues, le Conseil administratif les a entendues. Il en a validé certaines. Il en a contesté d'autres. Il me semble qu'il n'était pas à l'encontre du désir d'avancer. C'est bien ce qu'il nous a dit, non ? Il nous a dit que les choses étaient faites. Que l'on avançait. Qu'on avait des idées, des solutions. Qu'on est pragmatique. Qu'il a des réunions avec X, Y et Z.

Donc, ils sont en train d'avancer.

L'objectif de cette motion est d'avoir un débat constructif. Je ne connais pas votre amendement, mais je soupçonne que votre amendement démolisse complètement l'essence même, le cœur même, de la motion pour mettre un truc farfelu à votre mode.

Dès lors, nous n'allons peut-être pas voter cette motion.

C'est vous qui faites de la politique. C'est vous qui faites de la récupération politique.

Nous, ce que nous voulons, c'est être pragmatiques. Ce que nous voulons, c'est trouver des solutions ensemble et ne pas faire la guéguerre des partis.

J'entends Mme BUNTSCHU qui nous disait, lors de son discours de départ, d'arrêter de nous battre, de travailler pour l'ensemble de la population. Eh bien, Mme BUNTSCHU, c'est le moment de passer aux actes. Pas seulement des paroles. Des actes. Les actes, c'est de dire : travaillons ensemble.

Envoyons cette motion en commission. M. STAUB a dit qu'il avait pris le taureau par les cornes, qu'il avait mis l'ouvrage sur le métier, qu'il allait travailler, qu'il travaillait déjà.

N'entrons pas dans un conflit de guéguerre gauche-droite, parce que c'est contreproductif. Ce n'est pas ce qu'attend la population. La population attend que nous soyons cohérents, que nous travaillions ensemble parce qu'il y a urgence.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

Mme AHMARI, vous avez la parole.

Mme AHMARI : merci Mme la Présidente.

Je vais faire très court. Je salue juste la présence de la population et de la presse, sans quoi cette motion n'aurait même pas été prise en considération et elle aurait été balayée comme d'habitude.

Mme FRAGA, Présidente : merci Mme AHMARI.

Il semblerait que je puisse décider de vous proposer l'envoi en commission. Il me semble quand même que le Conseil administratif a répondu à plusieurs de nos questions en disant que c'est en cours et que beaucoup des propositions mentionnées sont en cours de réalisation.

Nous avons été rassurés de voir que tout cela est en cours. Nous pouvons proposer un envoi en commission à la rentrée, à partir du 21 août, où les commissions commencent à se réunir. La population et la presse seront là aussi pour dire si oui ou non vous voulez que ce Conseil municipal, ces commissions, soient mises au courant des avancements.

Bien sûr que nous savons que vous travaillez d'arrache-pied pendant l'été pour l'école des Ranches et pour tous ces incendies.

Je vous propose de voter sur un envoi en commission à réunir à la rentrée scolaire, rentrée politique, comme vous le souhaitez.

Celles et ceux qui acceptent l'envoi en commission de la sécurité de la motion M 267 – 23.07 sont priés de lever la main.

La proposition d'envoi en commission de la sécurité de la motion M 267 – 23.07, Incendies criminels : assurons enfin la sécurité de nos concitoyens, est refusée par 14 NON (9 SOCIALISTES, 3 VERT-E-S, 2 PLR), 9 OUI (1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 2 UDC) et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).

Mme FRAGA, Présidente : nous pouvons passer au vote des amendements.

M. le Vice-Secrétaire, vous avez la parole.

M. BRON, Vice-Secrétaire : merci Mme la Présidente.

J'appliquerai notre article 65 al.4 « lorsque plusieurs amendements sont présentés, celui qui est le plus éloigné quant à son contenu du texte initial doit être mis aux voix en premier. Si plusieurs amendements contradictoires sont acceptés, seul sera pris en considération celui qui aura obtenu le plus de voix ».

Donc je commencerai, comme le règlement nous y oblige, par l'amendement déposé par les SOCIALISTES, les VERT.E.S et le PLR.

Pour répondre à M. MAGNIN, l'amendement SOCIALISTES, VERT.E.S, PLR est un amendement général, dans le sens où il supprime les huit invites de la motion déposée pour en mettre cinq autres.

Après il y a l'amendement déposé par LE CENTRE qui ajoute une phrase au point 3 et qui ajoute une puce n°9.

Si ces deux amendements sont refusés, j'ai déposé un troisième amendement qui est la suppression de trois points de la motion actuelle, soit les points 5, 6 et 8.

Mme FRAGA, Présidente : une suspension de séance est demandée pour une réunion du Bureau.

La séance est suspendue de 20h45 à 20h50.

Mme FRAGA, Présidente : je vous demande de vous rasseoir, s'il vous plaît. Nous allons continuer.

Je vais prendre la parole pour lire les amendements.

Le règlement est clair. Nous devons prendre l'amendement qui est le plus éloigné de la motion initiale proposée par les motionnaires.

Je vais lire tous les amendements qui ont été proposés. Nous voterons les amendements une fois que j'aurais fait la lecture de l'ensemble.

Les groupes SOCIALISTES, VERT.E.S et PLR proposent les amendements suivants à la motion :

1. à soutenir toutes les familles et les proches des victimes autant que possible dans ces moments dramatiques ;
2. à poursuivre le renforcement de la présence de la police municipale sur le terrain ;
3. à demander au Conseil d'État dans le cadre de sa collaboration avec la Ville de Vernier de renforcer la présence de la police cantonale sur le terrain ;
4. à inciter les autorités compétentes, État, propriétaires, etc., à renforcer les mesures concrètes, notamment constructives concernant la prévention incendie et informer sur ces mesures et les gestes à suivre en cas de sinistre ;
5. à poursuivre le dialogue avec la population, en particulier avec le projet Tables de sécurité au Lignon, en envisageant son extension aux autres quartiers de la Ville de Vernier.

Les amendements proposés par LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX :

Amendement n°1 :

- Ajout au point 3 :

3. ... notamment par la diffusion dans les immeubles du Lignon d'un flyer explicatif des comportements à adopter et ceux à proscrire.

Amendement n°2 :

- Ajout d'un point 9

9. à renforcer les effectifs de surveillance la nuit dans les lieux à risques, tels Le Lignon, les parcs et préaux d'école, notamment en étendant les horaires de la police municipale à toute la nuit, voire à faire appel à des agents extérieurs, même privés, en collaboration avec la Police cantonale, les propriétaires et leurs représentants.

M. BRON, je ne prends pas en compte le troisième amendement, vu que vous avez signé l'amendement du groupe SOCIALISTE, LES VERT.E.S et PLR, ou il faut en ajouter un autre ?

M. BRON : si les deux amendements précédents sont refusés, je maintiendrai mon amendement. Sinon, il est en effet caduc.

Mme FRAGA, Présidente : alors, le groupe PLR propose la suppression des points 5, 6 et 8 de la motion.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? M. CERUTTI.

M. CERUTTI : merci Mme la Présidente.

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je constate que vos amendements, édulcorés à la mode bisounours, sont juste ce qui est proposé dans la motion. Cela peut nous aller, sauf un élément qui ne nous convient pas, et je vais vous expliquer pourquoi, c'est le renforcement de la Police cantonale sur le territoire de Vernier.

Pourquoi je vous dis cela, et pourquoi je m'exprime dans ce sens-là ? Si nous demandons à la Police cantonale de renforcer sa présence sur le territoire verniolan, nous prêterions les autres communes et les autres quartiers du Canton.

Je pense qu'il faut changer cette invite en parlant de la sécurité dans son ensemble, notamment avec les acteurs de sécurité privée.

Nous ne voterons pas cet amendement si vous maintenez l'histoire de la Police cantonale. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. CERUTTI.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je m'exprime juste sur ce que vient de dire M. CERUTTI à propos de déplumer une partie pour replumer une autre.

Si c'est accepté, le Conseil administratif liera cette proposition dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS) que nous avons avec la Police.

Dans ce contrat local de sécurité, que vous connaissez certainement par vos pratiques professionnelles, M. CERUTTI, il y a des articles qui prévoient des patrouilles mixtes ou des possibilités lors d'événements exceptionnels.

Le Conseil administratif le prévoira dans cet esprit-là.

J'ai déjà discuté avec la Conseillère d'État, pour voir ce que nous pourrions faire de manière pérenne. Il serait possible, en raison de ces deux événements particulièrement dramatiques, de pouvoir, dans le cadre du CLS, poursuivre une présence accrue. Mais c'est dans le cadre d'un contrat qui existe. Ce n'est pas dans quelque chose qui déplume.

J'espère que je ne viole pas la volonté de l'amendement général, mais je voulais dire qu'il sera possible, pour le Conseil administratif, de lier cela dans un cadre rigoureux qui a été signé encore récemment, il y a un peu plus de trois mois, et il est encore valable. C'est dans ce cadre-là que je suis intervenu auprès de la Conseillère d'État.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. STAUB.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci Mme la Présidente.

C'est souvent dans les détails que se cache le diable.

Si j'ai bien compris vos amendements, parce que vous vous êtes bien dépêchés de ne pas nous les soumettre par écrit auparavant, ce que j'avais pris la précaution de faire pour que chacun puisse en prendre connaissance d'une manière concise et précise, notre Police municipale ne fait rien de plus que ce qu'elle fait déjà maintenant.

Pour moi, cela n'est pas acceptable.

Nous devons renforcer par nos moyens aussi. Nous ne devons pas tout le temps demander de l'aide aux autres. Nous devons nous donner les moyens.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, cessez peut-être de poursuivre les gens qui sont mal parkés pour mettre quelques agents le soir, la nuit.

Trouvez aussi des solutions avec nos agents, et pas forcément d'une manière exclusive avec la Police cantonale.

Mme la Présidente, je demanderai un vote nominal sur ces amendements. Merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci Mme la Présidente.

À la différence des invites de la motion, cet amendement général brille par sa vacuité.

Quand on dit soutenir moralement quelqu'un, nous sommes tous d'accord. Demander à des tiers d'intervenir, ok. Inciter et poursuivre le dialogue, cela ne mène à rien.

Nous ne voulons pas voter une coquille vide.

Au moins, les invites de la motion originale étaient une liste de propositions.

Donc, notre groupe ne votera pas l'amendement général.

Je vous remercie.

Mme FRAGA, Présidente : on me transmet que pour avoir un vote nominal, j'ai besoin de trois demandes.

C'est bon, j'ai les trois demandes. Merci.

Nous passons au vote de l'amendement déposé par les groupes SOCIALISTES, VERT.E.S et PLR, à savoir :

1. à soutenir toutes les familles et les proches des victimes autant que possible dans ces moments dramatiques ;
2. à poursuivre le renforcement de la présence de la police municipale sur le terrain ;
3. à demander au Conseil d'État dans le cadre de sa collaboration avec la Ville de Vernier de renforcer la présence de la police cantonale sur le terrain ;
4. à inciter les autorités compétentes, État, propriétaires, etc., à renforcer les mesures concrètes, notamment constructives concernant la prévention incendie et informer sur ces mesures et les gestes à suivre en cas de sinistre ;
5. à poursuivre le dialogue avec la population, en particulier avec le projet Table de la sécurité au Lignon, en envisageant son extension aux autres quartiers de la Ville de Vernier.

Nous allons commencer le vote, et je vous demande de parler assez fort.

			OUI	NON	Abstention
Madame	Vida	AHMARI			x
Monsieur	Claude	ANGELOZ			x
Madame	Gladys Acosta	BRANDRUP	x		
Monsieur	Gilles-Olivier	BRON	x		
Madame	Mélina	BUNTSCHU	x		
Monsieur	Thierry	CERUTTI			x
Madame	Anne	COMPAGNON KAUFMANN	x		
Madame	Sylviane	COVER			x
Monsieur	Nicola	D'AMICO	x		
Monsieur	Wahba	GHALY	x		
Madame	Diane	GRABER	x		
Monsieur	Thibaut	JOTTERAND	x		
Madame	Barbara	LANZILAO	x		
Monsieur	Yves	MAGNIN			x
Monsieur	Pablo	MARIN	x		
Monsieur	Johan	MARTENS	x		
Madame	Marie-Rose	MILANO	x		
Monsieur	Howard	NOBS		x	
Monsieur	Daniel	NOËL			x
Monsieur	Michel	RENAUD			x
Madame	Ana	ROCH			x
Monsieur	Christophe	RUSSI			x
Madame	Eylem	TAS POLAT	x		
Monsieur	Rexhai	XHELADINI	x		

L'amendement des groupes LES SOCIALISTES, LES VERT.E.S et PLR à la motion M 267 – 23.07, Incendies criminels : assurons enfin la sécurité de nos concitoyens, est accepté par 14 OUI

**(9 SOCIALISTES, 3 VERT.E.S, 2 PLR), 1 NON (1 UDC) et 9 abstentions (1 LE CENTRE-
VERT'LIBERAUX, 5 MCG, 2 ALTERNATIVE, 1 UDC).**

Mme FRAGA, Présidente : nous allons passer au vote de la motion amendée.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci Mme la Présidente.

Pour montrer et confirmer qu'il y a une volonté partagée de travailler ensemble qui a été relevée il y a quelques minutes par M. CERUTTI, nous proposons que le premier amendement déposé par LE CENTRE soit ajouté à la motion, telle qu'elle vient d'être amendée. Ce ne serait plus au point n°3 mais au point n°4, si celui qui a déposé l'amendement l'accepte.

Cela voudrait dire que la phrase serait modifiée ainsi :

4. à inciter les autorités compétentes, État, propriétaires, etc., à renforcer les mesures concrètes, notamment constructives concernant la prévention incendie et informer sur ces mesures et les gestes à suivre en cas de sinistre, notamment par la diffusion dans les immeubles du Lignon d'un flyer explicatif des comportements à adopter et ceux à proscrire ;

Mme FRAGA, Présidente : M. MAGNIN, vous avez la parole.

Selon le règlement, nous devons voter tous les amendements qui ont été proposés, sauf si vous les retirez.

Nous suspendons encore une fois la séance. Nous devons contrôler si nous devons voter ou pas.

Départ de Mme AHMARI à 22h01.

La séance est suspendue à 22h03 durant une minute.

Mme FRAGA, Présidente : M. MAGNIN, souhaitez-vous ajouter un point 6 à l'amendement qui vient d'être voté ?

M. MAGNIN : j'ai formulé un amendement qui avait une certaine cohérence.

Si maintenant les partis de gauche ont voulu autre chose, je ne vais pas m'accoquiner avec quelque chose que je ne comprends pas.

Vous avez voté ce que vous vouliez. Très bien. Maintenant, on va de l'avant.

Je ne vais pas rajouter quelque chose pour faire plaisir à qui que ce soit.

Donc, non merci.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. MAGNIN.

Nous passons maintenant au vote de la motion amendée.

M. le Vice-Secrétaire, je passe la parole.

M. BRON, Vice-Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à soutenir toutes les familles et les proches des victimes autant que possible dans ces moments dramatiques ;
- 2 à poursuivre le renforcement de la présence de la police municipale sur le terrain ;
- 3 à demander au Conseil d'État, dans le cadre de sa collaboration avec la Ville de Vernier, de renforcer la présence de la police cantonale sur le terrain ;
- 4 à inciter les autorités compétentes (État, propriétaires, etc) à renforcer les mesures concrètes, notamment constructives, concernant la prévention incendie, et à informer sur ces mesures et les gestes à suivre en cas de sinistre ;
- 5 à poursuivre le dialogue avec la population, en particulier avec le projet « Table de la sécurité » au Lignon en envisageant son extension aux autres quartiers de la Ville de Vernier.

M. BRON, Vice-Secrétaire : j'en ai terminé Mme la Présidente.

Mme FRAGA, Présidente : merci M. le Vice-Secrétaire.

Nous passons au vote de la motion amendée.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 267 – 23.07, amendée, sont priés de lever la main.

La motion M 167 – 23.07, Incendies criminels : assurons enfin la sécurité de nos concitoyens, amendée, est acceptée par 14 OUI (9 SOCIALISTES, 3 VERT.E.S, 2 PLR), 1 NON (1 UDC) et 8 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBERAUX, 5 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC).

Mme FRAGA, Présidente : nous avons fait le tour du sujet à l'ordre du jour.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle soirée. Merci d'être venus. Au revoir.

La séance est levée à 22h07.

Gilles-Olivier BRON
Vice-Secrétaire

Anabela FRAGA
Présidente